

CONSTRUIRE

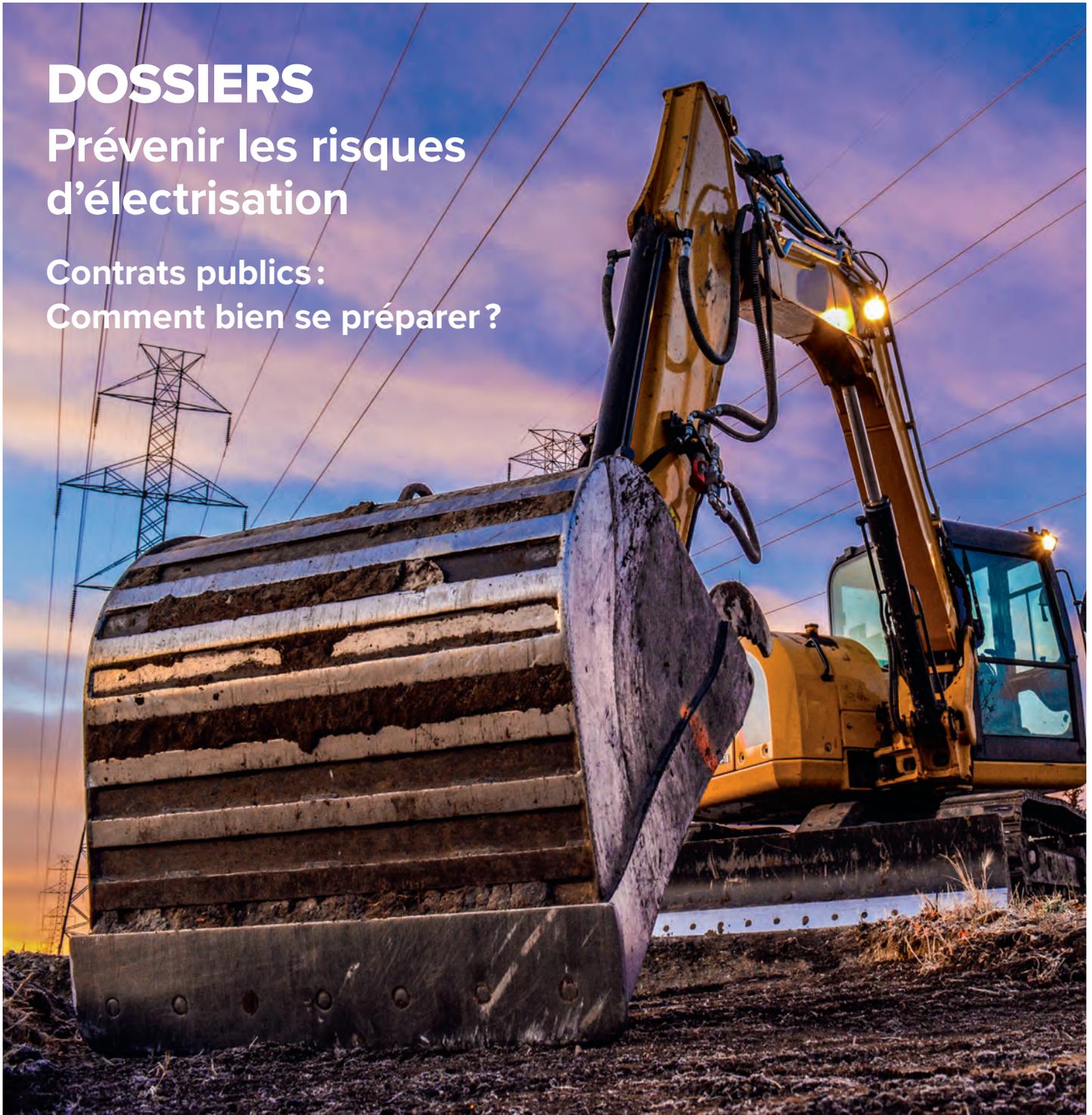
LE MAGAZINE DE LA CONSTRUCTION

VOL. 36 N° 3
AUTOMNE 2021

DOSSIERS

Prévenir les risques
d'électrisation

Contrats publics:
Comment bien se préparer ?



iStock

DEPUIS
30
ANS
AVEC VOUS

ACQ

ASSOCIATION DE
LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



UNE
CARRIÈRE EN
CONSTRUCTION

**VOUS
ÊTES
FAIT
POUR
ÇA**

LA VIE DE CHANTIER VOUS INTÉRESSE ?

Vous avez de l'expérience professionnelle rémunérée et pertinente pour l'industrie de la construction ? Votre expérience peut maintenant être reconnue et vous permettre d'obtenir votre certificat de compétence.



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

Dossiers

Prévenir les risques
d'électrification :
la vision à 360 degrés **14**

Contrats publics :
Comment bien
se préparer ? **22**

Les quartiers TOD :
les aires urbaines
de demain **38**

Le leadership ou l'art
d'être un bon patron **46**

L'Association de la construction du Québec publie CONSTRUIRE, le magazine référence de l'industrie de la construction, dans le but de livrer l'actualité et une variété de contenus abordant les différents aspects de la construction au Québec, aux intervenants des secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel.

L'ACQ Résidentiel, filiale officielle du secteur résidentiel de l'Association de la construction du Québec, offre depuis plus de 25 ans des produits de garantie et des services spécialisés sur les bâtiments résidentiels.

ACQCONSTRUIRE.COM
portail de la construction

Sommaire

AUTOMNE 2021

INSTITUTIONNEL / COMMERCIAL / INDUSTRIEL ET RÉSIDENTIEL

Éditorial	5
Nouvelles de l'industrie	6
Nouvelles des ACQ régionales	10
Nouveaux produits	12
Ressources humaines	13
Économie	20
Relations du travail et perfectionnement	28
Relations du travail	30
Santé et sécurité du travail	31
Formation	32
Construction durable	33
Affaires juridiques	34
Technologies de l'information	42
Intégrité	43
Techniques de la construction et du bâtiment	44
Portraits de femmes	50

NOUVEAU!



Repérez cette icône
dans le magazine pour
accéder à ces articles
en format audio!



iStock

NOS ANNONCEURS

// ACQ – BALADO acq.org/construire-le-balado	17
// ACQ – BÂTISSEURS D'AVENIR acq.org/batisseurs	11
// ACQ – BOUSSOLE NUMÉRIQUE acq.org/boussole-numerique	34
// ACQ – PERFECTIONNEMENT acq.org/fiers-et-competents	27-29
// ACQ RÉSIDENTIEL – GARANTIE QUALITÉ CONDO acq.org/residentiel	36
// ACQ RÉSIDENTIEL – SERVICES TECHNIQUES acq.org/services-techniques	37
// ACQ RÉSIDENTIEL acq.org/residentiel	51
// BSDQ bsdq.org	41
// COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ccq.org	2
// CONTECH contech.qc.ca	17
// FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ fondsfq.com	19
// FORD ford.ca	52
// GROUPE ALTUS altusgroup.com	49
// LOU-TEC loutec.com	45
// MASCO CANADA fr.deltafaucet.ca	26
// MRC DES SOURCES rendezvousdesecomateriaux.com	10
// SOCIÉTÉ DE LEUCÉMIE ET LYMPHOME DU CANADA silcanada.org	9
// SOS LOCATION soslocation.ca	25

CONSTRUIRE

Éditrice // Sonia Brossard

Rédactrice en chef // Annie Hulmann

Coordination / Révision // Suzanne Le Comte

Collaborateurs //

Jean-François Arbour, Marc Beauchamp, Catherine Blanchard, Sébastien Boivin, Francine Brosseau, Janet Cepeda, Jean-Philippe Cliche, Stéphane Eugénie, François-Olivier Godin, Alain Lahaie, Pierre Longpré, Alexandre Millette, Marc-Antoine Paquette, Manon Poirier, Anne-Marie Tremblay.

Coordination de l'infographie // Catherine Boivin

Graphistes //

Joëlle Lupien
Emmanuelle Rancourt

Impression et préparation postale // TC - Imprimeries Transcontinental

Tirage // 30 000 exemplaires, édition été 2021

Associations régionales affiliées // 1 063 exemplaires

Fréquence de parution // Quatre fois l'an

Ventes publicitaires //

Mélanie Crouzatier, CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

Abonnement // 40 \$ pour un an (taxes incluses)

Courrier poste-publication et poste-distribution // 40063365

Les textes et illustrations de **CONSTRUIRE** ne peuvent être reproduits sans l'autorisation de l'éditrice. Toute reproduction doit mentionner le nom de la publication ainsi que le volume et le numéro.

Les opinions exprimées dans **CONSTRUIRE** ne reflètent pas nécessairement celles de l'ACQ.

Dépôt légal // Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISSN 0833-0239

Imprimé au Canada

Changement d'adresse: Transmettre
Par courriel // magazineconstruire@acq.org

Par la poste // 9200, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2

Par télécopieur // 514 354-8292

Par téléphone // 514 354-8249 (2650)

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ANNONCEZ DANS LE MAGAZINE CONSTRUIRE

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

Dossiers

- // La technologie au service de la construction
- // Développement des infrastructures d'importance
- // Difficultés des gestionnaires, comment les surmonter?
- // Retards de livraison de le secteur résidentiel, comment y remédier?

RÉSERVEZ

votre espace publicitaire
avant le 15 octobre 2021
Mélanie Crouzatier
Gestionnaire de compte

CPS Média
450 227-8414, poste 304
mcrouzatier@cpsmedia.ca

L'année 2021 bat des records

Au rythme auquel tourne notre industrie, c'est à croire qu'il n'y a pas que la planète qui se réchauffe. À la lumière des données mensuelles de la Commission de la construction du Québec, l'industrie de la construction est en voie de battre un nouveau record en termes d'heures travaillées.

En effet, si la tendance se maintient, l'année 2021 pourrait passer à l'histoire, puisque notre industrie est en voie de battre le record de 2019, alors que nous avons fini l'année avec plus de 178 millions d'heures travaillées.

Si notre industrie roule à plein régime, ce n'est pas sans défi. Alors que le Québec reprend de sa vitalité économique, nous sommes à nouveau confrontés à une importante pénurie de main-d'œuvre. Notre industrie n'est pas épargnée, au contraire, il s'agit du secteur où le nombre de postes à pourvoir en juin dernier était le plus élevé avec 33 000 postes disponibles.

Au cours des trois dernières années, l'ACQ a été de tous les combats à ce sujet. Nous avons déposé un cahier de recommandations à la CCQ ainsi qu'au ministre du Travail en août 2019, nous avons publié les résultats d'une étude effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a démontré que notre industrie aurait besoin d'au moins 25 000 travailleuses et travailleurs de plus pour les 10 prochaines années, nous avons proposé des solutions au ministère des Finances du Québec dans nos recommandations budgétaires



2021-2022, nous avons effectué une tournée régionale pour discuter des solutions avec vous et nous sommes intervenus aussi souvent que possible dans l'espace public pour dénoncer la situation. Cependant, il n'en demeure pas moins que le problème est complexe et que les solutions ne sont pas simples. Même si la CCQ a mis en œuvre une série de 8 mesures pour faciliter l'accès aux métiers de la construction, il reste du travail à faire. À cet égard, je vous garantis que nous poursuivons nos efforts et nos représentations auprès des différents paliers de gouvernement afin de rendre notre industrie plus attrayante pour les jeunes et attirer davantage d'immigrants détenant une formation connexe aux métiers de la construction pouvant être reconnue par la CCQ.

L'impact de la crise des matériaux sur nos entreprises

Au cours des derniers mois, vous avez été nombreux à communiquer avec l'ACQ pour décrier la situation. Accumulation des retards de livraison, rareté de certains types de matériaux, augmentations exorbitantes des coûts des matériaux, la situation est devenue problématique à un point tel qu'elle est devenue insoutenable pour plusieurs d'entre vous.

En début d'année, l'ACQ a commenté à maintes reprises la situation dans les médias, en plus de faire des représentations politiques auprès du gouvernement du Québec dans le but de proposer des solutions concrètes.

Par ailleurs, nous avons participé à l'élaboration d'un sondage auprès des consommateurs et des entrepreneurs afin de connaître l'impact de la hausse des coûts des matériaux et des difficultés d'approvisionnement. Les résultats parlent d'eux-mêmes. En effet, selon les données compilées par la firme Léger, le portrait est clair : 89% des entrepreneurs soutiennent qu'ils seront plus occupés ou autant occupés en 2021 comparativement à 2020. De plus, ce sont près de 70% des entrepreneurs en construction qui disent avoir subi des

hausse de plus de 20%, alors que près d'un entrepreneur sur deux dit avoir de la difficulté à s'approvisionner en portes et fenêtres et que plus d'un entrepreneur sur trois soutient avoir de la difficulté à s'approvisionner en l'un ou l'autre de ces matériaux : gypse, matériaux de plomberie, fermes de toit, poutrelles, contreplaqués, etc.

En d'autres mots, la chaleur monte pour notre industrie et les impacts économiques de cette forte demande sont loin d'être négligeables : difficulté d'approvisionnement, retards de livraison avec tout ce que cela engendre, difficulté d'obtenir des garanties de prix au-delà de 7 voire 15 jours et j'en passe. Tout ceci fait en sorte qu'il est plus difficile que jamais de soumissionner et ce sont nos entreprises qui doivent entièrement assumer les risques de ce marché volatil.

C'est pourquoi à la mi-avril, nous avons mis sur pied un comité avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le but d'inclure des clauses d'ajustement de prix dans les contrats. À ce sujet, l'ACQ a publié sur son site Internet une page dans la section *Grands dossiers* intitulée *Hausse des prix et pénurie de matériaux* pour vous proposer des solutions contractuelles et vous tenir informés de nos plus récentes actions. Je vous invite également à lire, dans cette édition du magazine Construire, le texte – *Contrats publics : comment bien se préparer?* – pour vous renseigner sur les conditions d'appels d'offres.

Finalement, nous sommes très heureux de la façon dont s'est déroulée la négociation des conventions collectives. Pour la première fois depuis 2010, nous avons évité un conflit de travail. Nous pouvons donc consacrer tous nos efforts à réduire les impacts négatifs de la crise des matériaux et de la pénurie de main-d'œuvre. //

Jean-François Arbour, ing.
Président de l'Association
de la construction du Québec

NOUVELLE ENSEIGNE ET NOUVEAUX VÉHICULES à l'ACQ Provinciale et l'ACQ Résidentiel

À la suite du lancement de la nouvelle image de marque de l'ACQ, le siège social arbore fièrement le nouveau logo. De même, les nouveaux véhicules de l'ACQ Résidentiel affichent le nouveau logo, ce qui permet d'accroître la notoriété de l'ACQ sur les divers chantiers.



Photographies Commercial

BAISSE D'INTÉRÊT envers les contrats publics

L'Association de la construction du Québec (ACQ), l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ), l'Association des firmes de génie-conseil - Québec (AFG), l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) et la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ) ont dévoilé, en mai dernier, une vaste enquête qui démontre que les donneurs d'ouvrage publics sont en perte de vitesse quant à l'intérêt qu'ils suscitent auprès des entrepreneurs et des professionnels du secteur de la construction. Devant les résultats de cette étude, les six associations interpellent les donneurs d'ouvrage publics pour améliorer l'accès aux marchés publics. Cette étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

+ Pour en savoir plus : acq.org/communiqués/baisse-interet-envers-les-contrats-publics/



Shutterstock

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Dès le 1^{er} avril 2022, un nouveau règlement modifiant le *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires* sera en vigueur. À compter de cette date, les répondants visés devront suivre un nombre d'heures précis de formation continue, à chaque période de référence de 2 ans, afin de conserver leur qualification. Le nombre d'heures est établi selon la ou les sous-catégories de licence détenues, mais les entrepreneurs généraux devront suivre un total de 16 heures. Les autres répondants visés auront à suivre 24 ou 32 heures de formation selon le nombre de sous-catégories qu'ils détiennent ou s'ils possèdent à la fois des sous-catégories visées par les règlements de formation continue de la RBQ, de la CMEQ et de la CMMTQ.

GAGNANT DU CONCOURS

« **Gâtez-vous grâce aux Mutuelles de prévention de l'ACQ!** »

Le concours des Mutuelles de prévention de l'ACQ était de retour du 8 mars au 7 juin 2021.

Les entreprises devaient demander une analyse gratuite de leur dossier pour courir la chance de gagner un chèque de 2 500 \$ à dépenser comme bon leur semble.

Pour être éligible au concours, l'entreprise devait avoir rempli, signé et envoyé le formulaire d'autorisation d'accès à la CNESST à l'équipe des Mutuelles de prévention de l'ACQ avant le 7 juin 2021.

Le tirage a eu lieu le 14 juin 2021. Félicitations à notre gagnant : Lamellé Québec inc. de la région du Saguenay • Lac-Saint-Jean!



L'ACQ FIÈRE PARTENAIRE du Gala ESTim 2021

Le 10 juin dernier avait lieu la soirée de dévoilement des lauréats et lauréates du Gala ESTim 2021 organisée par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) dont l'ACQ est partenaire pour la catégorie *Immobilier et construction*. Le concours a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et des organisations qui se sont distinguées par leur leadership, leur détermination et leur réussite. Il vise également à célébrer la fierté et le sentiment d'appartenance au territoire. Cette année, le trophée *Immobilier et construction* a été remis à Coffrage Santco. Félicitations au gagnant!

COMPENSATION DES GES émis par l'ACQ

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a compensé l'utilisation de 13,5 tonnes de CO₂ émises dans le cadre d'activités d'impression de documents. L'ACQ est fière d'avoir fait un don pour soutenir le projet Carbone boréal, un programme servant à financer la recherche sur la séquestration du carbone par la plantation d'arbres.

L'ACQ dans les médias

NÉGOCIATION 2021-2025

Les conventions collectives arrivent à échéance

Article publié dans *La Presse*, le 30 avril 2021.

Négociation du secteur de la construction : une entente est à portée de main

Communiqué publié sur acq.org et sur CNW, le 2 mai 2021.

Négociations : sortie publique des employeurs en construction

Article publié sur *TVA Nouvelles*, le 2 mai 2021.

La médiation n'est pas prolongée, mais les parties discutent encore

Article publié dans *La Presse*, le 4 mai 2021.

Négos dans la construction : l'Alliance syndicale veut assurer la rétention de la main-d'œuvre

Article publié sur CNW, le 5 mai 2021.

Possible de s'entendre d'ici le 21 mai, croient des entrepreneurs

Article publié dans *La Presse* et *le Quotidien*, le 5 mai 2021.

Quebec construction workers vote 93% for strike mandate

Article publié dans *le Montréal Gazette*, le 19 mai 2021.

Vote de grève à 93% dans le secteur de la construction

Article publié dans *Le Devoir*, le 19 mai 2021.

Grève dans la construction : les syndicats n'ont jamais eu l'intention de signer une entente

Communiqué publié sur acq.org et CNW le 20 mai 2021.

Les patrons de la construction attaquent les syndicats

Article publié dans *le Journal de Montréal*, le 20 mai 2021.

Grève dans la construction : les entrepreneurs outrés

Article paru dans *L'Actualité*, le 20 mai 2021.

Menace de grève dans l'industrie de la construction dès mardi

Article publié sur *ICI Radio-Canada.ca*, le 20 mai 2021.

Punch-clock dispute could lead to Quebec construction strike by Tuesday

Article publié dans *le Montreal Gazette*, le 20 mai 2021.

Les entrepreneurs en construction outrés par la menace de grève

Article publié dans *Le Devoir*, le 21 mai 2021.

Mobile Punch: une appli provoque un énorme conflit

Article publié dans *le Journal de Montréal*, le 21 mai 2021.

Grève du secteur de la construction : le ministre Boulet offre un arbitre de différend

Article publié dans *Le Quotidien*, le 21 mai 2021.

Quelle est cette application mobile au cœur d'un conflit dans la construction ?

Article publié sur *ICI Radio-Canada Québec*, le 21 mai 2021.

Une industrie de la construction en crise dans un Québec en panne

Article publié dans *Le Nouvelliste*, le 26 mai 2021.

Entente historique entre l'ACQ et l'Alliance syndicale

Communiqué publié sur acq.org et CNW, le 26 mai 2021.

Entente de principe dans la construction; la grève évitée

Article publié dans *Le Quotidien*, le 27 mai 2021.

Les entrepreneurs ratifient les conventions collectives 2021-2025 du secteur de la construction

Communiqué publié sur acq.org, CNW, dans *L'Actualité*, *Montreal Gazette*, *La Presse +*, le 8 juillet 2021.



HAUSSE DU PRIX DES MATÉRIAUX

Maisons neuves : la surchauffe s'intensifie

Article publié sur La Presse +, le 7 mai 2021.

Pourquoi le prix du bois a-t-il autant explosé ?

Article publié sur TVA Nouvelles, le 10 mai 2021.

Une PME familiale construit une école primaire à perte

Article publié dans le Journal de Québec,
le 15 mai 2021.

Construction et rénovation : un secteur en pleine effervescence

Article publié sur Info-Dimanche Rivière-
du-Loup, le 21 mai 2021.

Construction : la relance économique de la CAQ met « beaucoup de pression »

Article publié sur ICI Radio-Canada, le 31 mai 2021.

Des maisons des aînés qui vont coûter une vraie fortune

Article publié dans le Journal de Montréal, le 4 juin 2021.

Une hausse jusqu'à 50 %

Article publié dans le Journal de Montréal, le 4 juin 2021.

Deux sondages confirment que le prix des matériaux et leur disponibilité affectent l'activité de rénovation et de construction

Communiqué publié sur acq.org et publié sur CNW,
le 10 juin 2020.

Appels d'offres annulés : les maisons des aînés sont prises dans la surchauffe

Article publié dans le Journal de Montréal, le 16 juin 2021.

L'entreposage de meubles plus populaire que jamais

Article publié dans le Journal de Montréal, le 30 juin 2021.

AUTRES SUJETS

Rénovation de condo : quel professionnel choisir ?

Article paru dans La Nouvelle Union, le 22 avril 2021.

Pas de garage, pas de véhicule électrique ?

Article paru dans Les Affaires, le 26 avril 2021.

Loi sur les décrets de convention collective - Le ministre Jean Boulet bonifie le Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal

Article paru sur CNW, le 29 avril 2021.

Étude RCGT sur l'accès aux marchés publics - Baisse d'intérêt envers les contrats publics : l'industrie de la construction tend la main aux donneurs d'ouvrage publics

Article publié sur CNW, le 6 mai 2021.

Construction : la priorité à l'embauche régionale maintenue pour un an au Québec

Article publié sur Radio-Canada.ca, le 7 mai 2021.

La troisième vague préoccupante dans le milieu de la construction

Article publié dans Le Devoir, le 7 mai 2021.

Écllosion dans les chantiers de construction : « Il ne faut pas baisser la garde »

Article publié dans le Journal de Montréal et sur TVA Nouvelles,
le 9 mai 2021.

Ottawa lance la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes

Article publié sur CNW, le 4 juin 2021.

Recommandations de la VG pour la RBQ : l'ACQ croit que la formation continue améliorera grandement la qualité de la construction au Québec

Communiqué publié sur acq.org et sur CNW, le 4 juin 2021.

Les maisons écoénergétiques deviendront la norme

Article publié dans La Presse +, le 12 juin 2021.

« La solution existe déjà »

Article sur les Plans de garantie,
publié dans La Presse, le 13 juillet 2021.

LES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES, UNE PRIORITÉ POUR DES CHEFS DE FILE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION À MONTRÉAL

CONTENU PARTENAIRE

⇒ SOCIÉTÉ DE LEUCÉMIE ET LYMPHOME

La pandémie a été éprouvante pour tout le monde, en particulier pour les personnes qui viennent de recevoir un diagnostic de cancer et pour celles qui suivent un traitement.

Des chefs de file de l'industrie de la construction à Montréal, John Brandone, directeur au sein du Groupe LMT, et John Marcovecchio, chef de la direction de Magil Construction, se mobilisent pour aider les personnes touchées par le cancer et leur famille à se sentir plus soutenues et moins seules en temps de crise.

En 2002, la fille de M. Brandone, alors âgée de 11 ans, a reçu un diagnostic de leucémie myéloïde aiguë, une forme agressive de cancer du sang. Ses chances de survie étaient minces, mais grâce aux traitements disponibles, elle a défié les probabilités. La famille Brandone a pu compter sur le soutien de M. Marcovecchio, ami de longue date.

Sentant qu'il fallait se mobiliser et soutenir la communauté des cancers du sang, MM. Brandone et Marcovecchio ont fait appel à leur ami Ian Kirouac, vice-président exécutif, opérations bâtiment Canada et transformation d'entreprise, chez Pomerleau, afin de rallier l'industrie

québécoise de la construction à la cause. M. Kirouac a dirigé la campagne de financement «L'industrie de la construction: Ensemble pour la cause», et grâce à sa générosité et à sa persévérance, plus de 30 entreprises se sont unies pour amasser 189 000 \$! Les trois hommes espèrent que l'initiative aura le même succès cette année.

«L'industrie de la construction à Montréal vise l'excellence dans tout ce qu'elle fait, y compris le soutien communautaire, affirme M. Brandone. La pandémie a montré à quel point notre monde est interconnecté et que nous dépendons les uns des autres et combien il est important d'aider les plus vulnérables.»

C'est au Québec qu'on enregistre le deuxième plus haut taux de nouveaux cas de cancer du sang. La leucémie et le lymphome représentent plus de 40 % de tous les nouveaux cancers diagnostiqués chez des enfants, selon la Société de leucémie et lymphome du Canada (SLLC).

Les fonds recueillis dans le cadre de cette initiative s'ajouteront à ceux amassés lors d'Illumine la nuit – un événement phare organisé annuellement par la SLLC pour soutenir la recherche et offrir des programmes et des services essentiels aux personnes qui en ont besoin.

Le 23 octobre, les Canadiens se réuniront pour raconter leurs histoires, se souvenir des proches qu'ils ont perdus et rendre hommage aux personnes atteintes d'un cancer du sang lors de la diffusion virtuelle d'Illumine la nuit. Cet événement, qui en sera à sa 17^e édition, génère la majorité du financement destiné à la recherche sur les cancers du sang. Au début de la pandémie, plus de 600 essais sur le cancer ont été interrompus en raison du confinement.

«Un nombre record de personnes touchées par un cancer du sang se sont tournées vers la SLLC pour obtenir du soutien durant la pandémie, déclare Alicia Talarico, présidente de l'organisation. L'industrie québécoise de la construction fait de grands efforts en matière de collecte de fonds pour que les personnes touchées par un cancer du sang obtiennent de l'aide et que la recherche se poursuive sans interruption.» //



SOCIÉTÉ DE
LEUCÉMIE &
LYMPHOME
DU CANADA™



VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ CHANGER DES VIES.

Participez à cette initiative pour soutenir la recherche essentielle et les personnes touchées par un des quelques 137 types de cancers du sang.

DONNEZ CE QUE VOUS POUVEZ!

Métropolitaine**DÉMÉNAGEMENT DE L'ACQ – MÉTROPOLITAINE**

En juillet dernier, l'ACQ – Métropolitaine a déménagé au 6275, rue Beaubien Est à Montréal, H1M 3E6.

Saguenay • Lac-Saint-Jean**L'ACQ – SAGUENAY • LAC-SAINT-JEAN PRÉSENTE le prix Dubuc**

Dans le cadre du 17^e Gala des Dubuc présenté par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF) le mercredi 12 mai dernier, l'ACQ Saguenay • Lac-Saint-Jean a décerné le prix *Entreprise de construction* à Groupe Alfred Boivin.

Cet événement met en lumière l'excellence des entreprises et des organismes de divers secteurs qui, par leurs projets, leur dynamisme, leurs valeurs entrepreneuriales et leurs offres de produits et services se sont démarqués au cours de la dernière année.



Groupe Alfred Boivin

Québec**NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Faisant suite à son assemblée générale qui a eu lieu le 22 avril dernier, l'ACQ – Québec a présenté le 23 avril dernier son nouveau conseil d'administration. L'ACQ félicite M. Pierre Blouin, de Construction Pierre Blouin inc., pour son nouveau titre de président de l'ACQ – Québec et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

L'ACQ – QUÉBEC PARTENAIRE MAJEURE de la Foire de l'emploi 2021

L'ACQ – Québec est un des partenaires majeurs de la Foire de l'emploi 2021 aux côtés de Canam, BD et Emploi Québec. Ce premier salon virtuel de l'emploi et du recrutement, une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ), s'est tenu du 28 avril au 5 mai 2021.

**Bureaux des ACQ affiliées****NOUVELLE IMAGE DE MARQUE DE L'ACQ**

Nous sommes heureux de vous annoncer que certains des bureaux des ACQ affiliées: Bas-Saint-Laurent • Gaspésie • Les Îles, Estrie (siège social et succursale de Granby), Mauricie • Bois-Francs • Lanaudière • Centre-du-Québec, Montérégie (siège social et succursale de Vaudreuil-Dorion), Outaouais • Abitibi • Nord-Ouest du Québec (succursale Abitibi), Québec et Saguenay • Lac-Saint-Jean arborent fièrement l'enseigne de la nouvelle image de marque de l'ACQ sur leur bâtiment respectif. Pour ce qui est des autres ACQ affiliées, le processus est en cours et sera terminé d'ici la fin de l'année 2021.

Estrie • Montérégie**OFFRE DE LUNETTES TEINTÉES**

L'ACQ – Estrie et l'ACQ – Montérégie ont offert deux nouveaux modèles de lunettes teintées pour un été en toute sécurité et stylé sur les chantiers de construction.

Les entrepreneurs avaient ainsi la possibilité d'une protection oculaire pour les travaux dangereux, en plus d'être protégés du soleil.





**Pour Christine,
bâtir l'avenir,
c'est réduire
les risques.**

Christine est experte en santé et sécurité du travail. Identifier les risques sur les chantiers et développer le meilleur programme de prévention, c'est sa passion. Sa fierté.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

[acq.org/
batisseurs](http://acq.org/batisseurs)



NOUVEAUX PRODUITS

Peinture d'extérieur Atmosphère de Peintures MF

- // Peinture 100 % acrylique facile à appliquer qui permettra de rafraîchir les revêtements extérieurs des cabanons, des balcons et même des façades de maisons.
- // Contient un agent de préservation résistant aux moisissures et s'applique à partir de 5°C.
- // Respecte les limites en composés organiques volatils (COV) d'Environnement Canada.
- // Résiste aux nettoyages multiples à l'eau tiède et savonneuse.
- // Offerte en fini mat (Atmosphère 2268) ou satin (Atmosphère 2260) et dans une grande variété de couleurs pâles et foncées.
- // Garantie de 15 ans.

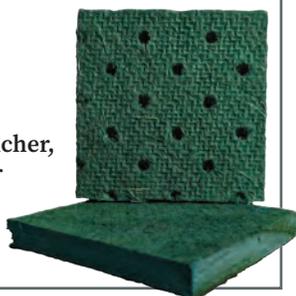
Peinturesmf.com



Panneaux acoustiques SONOpanX de MSL

- // Panneaux d'insonorisation légers, faciles à couper et à installer.
- // Conçus pour absorber un large éventail de fréquences et réduire considérablement la transmission du son et des vibrations dans les maisons et les immeubles à unités multiples.
- // Composé de fibres de bois de haute densité, procurant au panneau une mémoire à la compression et d'excellentes performances acoustiques.
- // Constitué de fibres naturelles recyclées et recyclables à 100 %.
- // Conforme aux exigences CAN / ULC-706-09 et ASTM C208.
- // S'installe sous n'importe quel plancher, pourvu qu'il s'agisse d'un plancher en pose flottante ou collée.

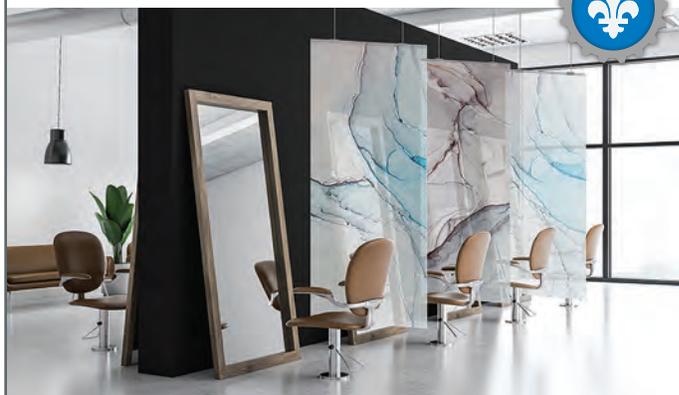
Mslfibre.com



Panneaux de séparation décoratifs de Manon Leblanc

- // Créations uniques offertes avec différents designs qui peuvent être personnalisés aux couleurs, motifs et logo de votre entreprise ou de votre résidence.
- // Fait de plexiglass avec les motifs translucides cuits sur la surface, durable et facile d'entretien.
- // Transposables en version translucide.
- // Peuvent être installés comme séparateurs dans les commerces ou dans les pièces d'une résidence comme élément décoratif.
- // Support en aluminium léger et autoportant, avec un dégagement au sol de 12 pouces.
- // Vendu au pied carré.

Manonleblancdesign.com



Système de vissage 4-en-1 FLEXTORQ de DEWALT

- // Jeu d'embouts compacts et durables se transforme en 4 combinaisons différentes pour une polyvalence optimale.
- // Dispositif de transmission avec boîtier en métal conçu en tenant compte de la puissance des visseuses à percussion modernes, tandis que le porte-embout haut de seulement 1,5 po permet de visser dans les espaces exigus.
- // 10 X plus durable grâce à ses engrenages renforcés.
- // Porte-embout avec aimant de terre rare éliminant le besoin de tenir l'élément de fixation.
- // Fabrication en métal pour plus de durabilité et éjection rapide de l'embout pour plus d'efficacité sur le chantier.
- // Conception brevetée (arbre Flexshaft et poignée modulaire) qui réduit le niveau de vibration.

Dewalt.ca



MODE DE TRAVAIL POST-PANDÉMIE : RÉFLEXIONS ET DISCUSSIONS À PRÉVOIR

L'été a permis la reprise progressive, surtout de manière volontaire, du travail en présentiel. Les organisations élaborent ou peaufinent actuellement la manière d'organiser le travail et la place qu'occupera le télétravail pour l'avenir.



CRHA

MANON POIRIER, CRHA

Directrice générale
Ordre des conseillers en
ressources humaines agréés

Écart entre les souhaits des travailleurs et les intentions des organisations

Il n'y a plus de doute que le télétravail, lorsque la tâche permet son application, est là pour demeurer. Il reste à présent à définir sous quelle forme. En mai 2021, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA) a sondé les télétravailleurs ainsi que les professionnels en ressources humaines agréés à ce sujet.

D'un côté, les employés expriment une réelle volonté de préserver une flexibilité absolue et de l'autre, les organisations doivent composer avec des impératifs et des préoccupations légitimes (cohésion d'équipe, culture organisationnelle, productivité collective, etc.) et souhaitent ainsi maintenir une certaine présence planifiée au bureau. Pour réduire ces écarts, échanges et communication seront de mises afin de favoriser l'acceptabilité du modèle choisi. Ce sera une belle occasion pour les organisations de faire preuve d'innovation et de cocreativité!

Oui au modèle hybride, mais lequel ?

Le modèle hybride, basé sur le type d'activité plutôt que le nombre de jours de présence requise chaque semaine, est une voie particulièrement intéressante à explorer. Ce type de modèle, qui prévoit une certaine présence physique des employés au bureau, permet non seulement aux organisations de soutenir leur culture organisationnelle, mais aussi de maintenir la productivité collective, l'innovation, la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance, lesquels ont été quelque peu éprouvés dans le mode 100 % télétravail. L'idée est de travailler en personne quand c'est plus productif et porteur de le faire ainsi, et de laisser aux gens la latitude de travailler d'où ils veulent lorsque les activités qu'ils réalisent sont optimales en mode solo.

Les tâches jugées ayant le plus de valeur ajoutée en présentiel sont : les rencontres d'équipe et la consolidation des relations, la gestion des dossiers délicats

et sensibles, les processus d'embauche et d'intégration, la formation et l'accompagnement, les activités favorisant la créativité et l'innovation ainsi que les tâches administratives et relatives au service à la clientèle.

Pour soutenir les organisations dans l'implantation d'un modèle de travail hybride durable, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés a rendu disponible un guide d'accompagnement. Vous pouvez le consulter au <https://carrefourrh.org/nouvelles/2021/06/guide-accompagnement-travail-hybride>.

Il est nécessaire qu'une bonne réflexion ait lieu, car chaque organisation doit bâtir ou adapter son modèle de travail en tenant compte de ses impératifs organisationnels, mais aussi en impliquant ses travailleurs dans un dialogue afin de trouver un juste équilibre qui répond aux besoins de part et d'autre. En optant pour le modèle hybride, il faudra dorénavant s'assurer de trouver un sens à la présence au bureau pour qu'elle soit à valeur ajoutée. //

	Souhaits des travailleurs	Intentions des organisations (selon les CRHA)
Télétravail à temps plein	38%	1%
Bureau à temps plein	9%	6%
Pleine flexibilité accordée, sans aucune exigence	24%	8%
Temps partagé avec une exigence de présence minimale au bureau déterminée selon une formule fixe et prédéterminée chaque semaine (ex. : 3 jours en télétravail et 2 jours au bureau par semaine)	18%	52%
Temps partagé avec une exigence de présence minimale au bureau en fonction des tâches, des activités et de la nature de l'emploi (ex. : sur une année, présence requise au bureau pour 30% des tâches liées à un poste)	10%	23%
Ne sait pas encore		9%



PRÉVENIR LES RISQUES D'ÉLECTRISATION

LA VISION À 360 DEGRÉS

⇒ MARC BEAUCHAMP

Les travaux à exécuter sur les chantiers de construction à proximité des lignes électriques aériennes sous tension font partie des mesures de prévention «tolérance 0» édictées par la CNESST. La qualité de la formation de tous les intervenants de chantier pour prévenir les risques d'électrification joue un rôle prioritaire. Elle met en relief l'importance de bien planifier le travail.

Près de 600 électrifications ou brûlures par contact électrique surviennent chaque année dans les milieux de travail. Cela se produit notamment quand des équipements mobiles se rapprochent d'une ligne électrique aérienne sous tension sur des chantiers de construction et aussi, lorsque des ouvriers érigent des échafaudages, rénovent des toitures ou réalisent toute autre tâche qui exige de travailler en hauteur près de lignes électriques. Les distances minimales d'approche doivent être respectées.

La fiche tolérance 0 rédigée par la CNESST pour prévenir les risques d'électrification et d'électrocution sur les chantiers souligne que la distance de sécurité à respecter pour des travaux à exécuter près d'une ligne électrique aérienne sous tension de moins de 125 kV est de 3 mètres. La distance passe à 5 mètres lorsque des travaux sont entrepris près d'une ligne électrique de 125 à 250 kV. Elle se situe à 8 mètres pour une ligne électrique de 250 à 550 kV. Elle est de 12 mètres si la tension fait plus de 550 kV.

Ces distances minimales d'approche avec une ligne électrique sous tension peuvent éviter une électrification, c'est-à-dire une mise sous tension du corps pouvant provoquer des lésions ou des dommages corporels. Ces règles contribuent également à prévenir des brûlures graves, une chute ou même une électrocution, soit une mise sous tension du corps entraînant la mort. Pour prévenir ce type d'accident, l'employeur a l'obligation de mettre en place des mesures de sécurité. De leur côté, les travailleurs ont la responsabilité de les appliquer et de les respecter.





Mais il n'y a pas que les individus qui soient directement touchés par ces directives. L'utilisation d'équipement roulant et déployable constitué de plateformes élévatrices, nacelles et bras articulés pour pelle ou godet, et autres machineries de levage lors de travaux près des lignes électriques est également régie par des règles strictes d'éloignement. Ces équipements doivent être munis d'un dispositif limiteur de portée permettant de respecter les distances énoncées dans la fiche tolérance 0 de la CNESSST.

Pratiques sécuritaires

Hydro-Québec offre également des solutions aux entrepreneurs de chantier. La société d'État peut veiller à la mise hors tension d'une partie de la ligne électrique, avec ou sans contournement, pour sécuriser une zone de travail. Elle peut aussi réaliser le soutènement temporaire d'un poteau électrique dans le cas de travaux d'excavation. Elle procède de plus à la pose de

protecteurs et à leur parfait emboîtement pour protéger adéquatement les conducteurs nus sous tension.

Les techniciens d'Hydro-Québec font aussi la mise en place de conducteurs à être fixés correctement au sommet des poteaux, en vérifiant que la gaine des conducteurs isolés est en bon état. L'entrepreneur ou le gestionnaire de projet d'un chantier n'a qu'à présenter une demande de sécurisation à la société d'État avant de débiter les travaux. Un guide d'information générale précisant chaque étape de la démarche est disponible sur le site Web « Sécurité lors de travaux à proximité d'une ligne de distribution » d'Hydro-Québec.

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) a également préparé un document portant sur les travaux près des lignes électriques aériennes, encadré par le Code de sécurité pour les travaux de construction. C'est un guide de prévention présentant les éléments à considérer lors de la planification des travaux à proximité de lignes électriques aériennes. Il décrit les mesures préventives à mettre en place sur un site extérieur afin que les travailleurs puissent œuvrer en toute sécurité.

Dans cet ouvrage, les auteurs précisent qu'il est primordial d'effectuer une visite du futur chantier à lancer au moins 15 jours ouvrables avant le début des travaux, et d'observer l'aire de travail. Cette étape permet de repérer la présence des lignes électriques et d'identifier des contraintes. Cette importante phase contribue notamment à déterminer le type de tension et à mesurer la distance qui les sépare du lieu de travail. La pratique sert également à désigner la disposition des bâtiments et les conditions réelles du terrain.

Tout prévoir

À proximité de lignes électriques, certaines situations de travail exposent les travailleurs à un risque de décharge électrique ou d'arc électrique. L'utilisation d'un échafaudage, d'une échelle ou d'une plateforme élévatrice peut être en cause. Des risques peuvent survenir aussi lors de travaux sur un toit, pendant un creusement et durant la livraison ou le déplacement de matériaux. Dès qu'un



équipement, du matériel ou une personne s'approche des lignes électriques, même sans les toucher, le danger est présent. En présence de lignes électriques aériennes sous tension, la menace semble, à priori, visible. Pourtant, chaque année, on dénombre des événements accidentels mettant en cause l'électricité. Des valeurs estimées par le professionnel scientifique Martin Lebeau du Groupe de connaissance et surveillance statistiques (GCSS) de la Direction de la recherche de l'IRSST font état de 134 cas d'électrisation acceptés provenant des chantiers de construction du Québec dont l'événement d'origine est survenu entre 2015 et 2019. De ce nombre, on compte 66 cas de lésions professionnelles liées à des brûlures de nature électriques et 68 cas de travailleurs victimes de décharges électriques et d'électrocution dans le secteur de la construction résidentielle et commerciale.

Conseiller en prévention et responsable du dossier électricité à l'ASP Construction, un thème intégré aux neuf champs de tolérance zéro de santé et sécurité du travail identifiés par la CNESST, Hugues Ntoumaleu Tchamabe réfère à plusieurs observations sur le sujet. Il traite couramment de situations à risque d'électrisation qui vont au-delà de l'attention à porter à la présence des lignes électriques aériennes. Il cite l'ensemble de la menace électrique sur un chantier de construction pour sans cesse contraindre le risque et augmenter la vigilance.

« C'est en analysant les comportements à risque sur les chantiers, ce qui inclut l'utilisation et le fonctionnement de certains équipements et appareils électriques à défaillance tolérée ou non rapportée, et dont l'entretien a été négligé que l'on constate certaines faiblesses d'opération en matière de prévention de l'électrisation. La disposition de ces instruments sur le terrain, dont le déploiement de cordons d'alimentation mal disposés et la présence de gaine endommagée ou de fil érodé ajoutent au risque », dit-il.

L'approche globale doit aussi encadrer les opérations d'alimentation des machines et des petits outils professionnels à piles rechargeables désormais très populaires sur les chantiers.



ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

CONSTRUIRE

LE BALAD(📻)

Disponible sur acq.org/construire-le-balado

LES EXPOSITIONS CONTECH BÂTIMENT SONT DE RETOUR EN PERSONNE

VENEZ DÉCOUVRIR LES NOUVEAUTÉS DE L'INDUSTRIE ET PARFAIRE VOS COMPÉTENCES!

14 octobre
à Québec

&

11 novembre
à Montréal

Con**tech**
BÂTIMENT

EXPOS
2021

INSCRIPTION GRATUITE : www.expocontech.ca

Former et informer

Son collègue, Bertrand Dorval, également conseiller en prévention à l'ASP Construction, précise que dans le dossier électricité, la procédure de cadenasse contribue également à prévenir les risques d'électrification. Mais elle doit être maîtrisée. « La méthode bien exécutée consiste à contrôler toutes les énergies pour que les ouvriers puissent effectuer un travail en toute sécurité sur un chantier avant, pendant et après son application. À cet égard, tous les intervenants d'un chantier doivent être mis au courant d'un cadenassage en déroulement. La mesure fait appel à une haute compétence et à un sommet d'attention. Elle ne doit rien laisser au hasard et prévoir notamment la présence d'énergie emmagasinée. »

« À cette fin, il est primordial de réviser régulièrement un programme de cadenassage établi et de sérieusement réfléchir à de possibles lacunes dans son déploiement, car il n'y a pas que l'énergie électrique et son activité résiduelle qui soient en jeu dans une telle intervention. Il faut tenir compte de la force gravitationnelle d'une articulation d'équipement par exemple. Même si le courant est coupé, une pelle hydraulique peut poursuivre la course de sa descente et provoquer un accident. Les équipements doivent donc être impérativement purgés de leur source d'énergie pour être conformes à la procédure de cadenassage », signale Bertrand Dorval pour qui la prévention, comme la formation, fait partie du travail.

« Bien que plusieurs soient informés par leurs employeurs et se maintiennent à jour, nous agissons souvent comme des messagers lors de nos interventions en chantiers », enchaîne Jackie Deschênes, conseillère SST prévention à l'Association de la construction du Québec (ACQ). « Un nouveau règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) est entré en vigueur le 22 avril dernier. Il est de notre responsabilité d'agent promoteur de bonnes pratiques en santé et sécurité sur nos chantiers de propager ces changements. La section 2.11 - Électricité a notamment été actualisée pour assurer une cohérence avec le chapitre - Électricité et la norme CSA Z462-15 - Sécurité en matière d'électricité au travail du Code de construction Québec. »

Ajouts importants

« À ce sujet, un ajout important a été fait : l'article 2.11.10. Cet article stipule qu'une installation électrique temporaire ne doit pas être interconnectée à l'un des circuits d'une installation électrique permanente, à moins qu'une mise en garde appropriée soit affichée à tous les points d'interconnexion ou autres endroits présentant un danger. Nous sommes appelés à intervenir avec des travailleurs qui n'ont pas toutes les connaissances que possèdent les électriciens. De là l'importance de cet article. Il vise à informer tous les intervenants sur un chantier. Ces branchements sont souvent utilisés par des mécaniciens d'ascenseur. La modification de la section électricité du CSTC impose un ajout de cinq articles, dont quatre encadrant l'utilisation des rallonges. Ne soyez pas surpris de voir et d'entendre les conseillers en prévention des risques d'accidents du travail de l'ACQ discuter de l'état de vos rallonges et des modifications en vigueur », précise Jackie Deschênes.

Son collègue Denis Cloutier, conseiller en prévention de l'ACQ, observe en plus qu'il n'est pas rare, lors d'une visite de chantiers, de constater que des équipements mobiles sont près des lignes aériennes haute tension. « L'opérateur de l'équipement est alors interpellé afin de s'assurer qu'il effectue ses travaux en reconnaissant les risques d'accident avec les lignes à haute tension. Le travailleur doit avoir suivi un accueil ou une session d'informations qui traite de ce sujet, en plus d'avoir reçu toute l'info sur les risques associés aux tâches qui lui ont été attribuées s'il s'avère y a lieu que les équipements limiteurs de portée sont bien mis en fonction. »

« Durant les formations destinées aux employeurs membres des Mutuelles de prévention ACQ, un accent est mis sur les tolérances zéro de la CNESST. On y traite d'électricité et plus précisément de dangers d'électrification avec une ligne aérienne sous tension. Je mentionne alors aux participants que les lignes électriques aériennes sous tension font partie de notre paysage. Au quotidien, elles deviennent invisibles à l'esprit. Rappeler leur présence et respecter les distances prévues au règlement épargnent des maux et des vies », conclut Denis Cloutier. //



On fait plus qu'investir, on s'investit.

Du capital accessible,
expert et humain.



NÉGOCIATION 2021-2025 : UNE EXCELLENTE ENTENTE FINANCIÈRE POUR LES ENTREPRENEURS

Nul doute, l'entente sur le renouvellement des conventions collectives qui a eu lieu dans l'industrie de la construction cette année a soulagé bien des entrepreneurs et des donneurs d'ouvrage. Cela dit, ces derniers ont obtenu une excellente entente du point de vue pécunier, comme le démontre le présent article.



Photographies Commercial

➡ JEAN-PHILIPPE CLICHE

Économiste sénior
Direction des relations du travail

L'augmentation de la rémunération globale

Le tableau suivant indique les augmentations qui ont été négociées entre les parties patronales et syndicales. Tel que l'on peut le constater, l'augmentation de la rémunération globale la plus élevée a été accordée en 2021, alors qu'un montant important a été attribué au régime d'assurance de base (MÉDIC Construction). Néanmoins, l'augmentation de la rémunération globale en 2021 (3,25 %) demeurera inférieure à l'inflation au Québec (3,30 %), ce qui est rarement le cas lors de négociations de conventions collectives.

AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE ET INFLATION

ANNÉE	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Salaire	2,05 %	2,05 %	2,05 %	2,05 %	8,20 %
MÉDIC ⁽¹⁾	1,00 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %	1,42 %
Retraite ⁽²⁾	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,80 %
Total	3,25 %	2,39 %	2,39 %	2,39 %	10,42 %
Inflation Qc⁽³⁾	3,30 %	2,80 %	2,00 %	2,00 %	10,10 %
Différence	-0,05 %	-0,41 %	0,39 %	0,39 %	0,32 %

1- Calculé sur le taux de salaire du charpentier-menuisier. | 2- Idem

3- Prévission BMO au 30 juillet 2021 et taux cible de la Banque du Canada en 2023 et 2024

De plus, on constate que l'augmentation globale de la rémunération devrait être à peine plus élevée que l'inflation sur l'ensemble de la période de négociation. Nous pouvons ainsi dire que la hausse des coûts de la main-d'œuvre en construction au cours des quatre prochaines années ne devrait pas être un frein à l'investissement dans la province, et ne devrait pas rebuter les donneurs d'ouvrage privés d'investir chez nous.

Régime d'assurance de base

Une somme supplémentaire de 0,40 \$ par heure travaillée a été octroyée par les entrepreneurs afin de sauver le régime d'assurance de base, qui est mis à mal principalement par la hausse vertigineuse des prix des médicaments. Considérant que la dernière augmentation de la contribution des entrepreneurs dans le régime était de 0,05 \$ de l'heure et qu'elle est survenue le 26 avril 2015, la hausse de la cotisation n'apparaît pas démesurée, surtout que les salariés vont eux aussi contribuer au régime, à la hauteur de 0,25 \$ par heure travaillée.

De plus, un mécanisme d'ajustement automatique des cotisations au régime d'assurance est maintenant en place. Ce mécanisme fait en sorte de faire varier les cotisations patronale et salariale du même

montant, si bien que chaque sou ajouté par les entrepreneurs au régime d'assurance de base sera égalé par les salariés. Ces derniers participeront financièrement au régime dans une proportion qui augmentera dans le temps, ce qui devrait aider à la saine gestion des couvertures au cours des prochaines années.

Régime de retraite

Comme discuté dans l'article de mon collègue (voir p. 30), un mécanisme d'ajustement automatique des cotisations patronales a aussi été négocié, si bien que la cotisation patronale au régime de retraite augmentera désormais au même rythme que les salaires. Ceci signifie que la cotisation patronale sera d'environ 9 % du salaire pour la plupart des compagnons, alors que la cotisation salariale des compagnons sera elle aussi de 9 % pour la majorité des métiers. Force est d'admettre que les cotisations patronales de la grande majorité des régimes de retraite au Québec sont calculées en pourcentage du salaire, et qu'elles sont ainsi automatiquement ajustées à chaque augmentation salariale. De plus, une grande partie des régimes sont financés à 50 % par les employés et à 50 % par les employeurs, ce qui est maintenant le cas pour la plupart des salariés de notre industrie.

Nous pouvons donc conclure que l'entente que nous avons parafée augmente la rémunération globale des salariés de la construction d'un montant pratiquement équivalent à l'inflation prévue au cours des quatre prochaines années. De plus, cette entente permet le sauvetage du régime Médic Construction, et assure son financement à long terme ainsi que le financement à long terme du régime de retraite grâce à des mécanismes d'ajustements automatiques des cotisations patronales et salariales. //

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL : L'OFFRE S'AJUSTE À LA DEMANDE... LENTEMENT

La hausse des ventes, des prix des logements et des maisons individuelles ont fait couler énormément d'encre depuis le début de la pandémie, et bien des Québécois se demandent quand le marché de l'immobilier résidentiel reviendra à la normale. Voici donc une brève analyse de la situation.

Le jeu de l'offre et de la demande

D'un côté, la demande de logement était déjà forte avant la pandémie, alors que la population du Québec s'est fortement accrue entre 2017 et 2019. En effet, près de 200 000 personnes se sont ajoutées à la population québécoise lors de ces deux années, ce qui constitue le plus fort accroissement enregistré dans la province depuis au moins 40 ans. De plus, les taux d'intérêt, que l'on prévoyait à la hausse avant la pandémie, ont finalement baissé radicalement au printemps 2020, rendant l'accès à la propriété plus abordable aux acheteurs. Ajoutée à ceci l'injection massive de fonds dans différents programmes d'aide par le gouvernement fédéral, et vous ne pourrez que constater que tous les ingrédients étaient rassemblés pour que la demande s'accélére fortement en 2019 et en 2020, et qu'elle demeure tout aussi robuste en 2021.

Du côté de l'offre, la pandémie a fait en sorte que l'industrie de la construction a fonctionné à peine plus de 39 semaines en 2020. Ceci a fait en sorte de repousser le démarrage de certains chantiers de logements neufs, et a exacerbé la

situation. Ajoutons à ceci les problèmes d'approvisionnement en matériaux causés par la pandémie ainsi que les difficultés à recruter de la main-d'œuvre en construction, et nous constatons que la tempête parfaite a frappé notre province au cours des deux dernières années.

Le rééquilibrage

Le présent graphique illustre l'ajustement de l'offre de logements dans la province. D'une quantité de mises en chantiers inférieures à 40 000 entre 2013 et 2016 inclusivement, le nombre de logements neufs s'est accru afin de s'ajuster à la hausse de la population, si bien que 72 000 mises en chantiers de logements neufs démarreront en 2021, un record absolu au Québec.

Il est franchement fort intéressant et rassurant de savoir que nous pouvons construire un nombre de logements neufs aussi important dans notre province en une année, et ce, malgré les problèmes d'approvisionnement et de main-d'œuvre que nous connaissons. Nous pouvons ainsi croire à un rééquilibrage entre l'offre et la demande au cours des prochains trimestres, ce qui sera certainement bénéfique pour les



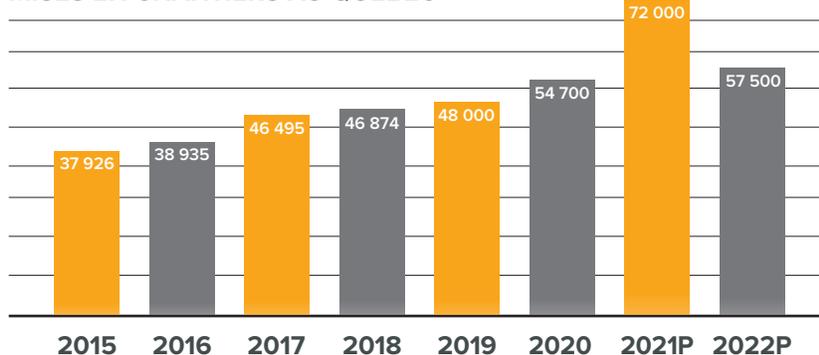
prochains acheteurs, et aussi pour la santé économique du Québec.

À l'image de plusieurs industries productrices de biens telles que l'industrie automobile ou celle des véhicules récréatifs et nautiques, la construction résidentielle a subi un déséquilibre prononcé entre l'offre de logements et la demande pour ceux-ci à la suite de la pandémie. Nous constatons cependant que l'offre de logement est élastique dans la province et répond positivement à une hausse de la demande.

Nous pouvons donc espérer que la surchauffe immobilière dont plusieurs Québécois ont été victimes devrait s'atténuer. Toutefois, puisque les taux d'intérêt demeureront très bas pour quelque temps, peu de gens anticipent une diminution marquée des prix. L'accroissement fulgurant des prix que nous avons connu depuis près de deux ans tire cependant à sa fin, et ceux-ci devraient augmenter au rythme de l'augmentation du revenu disponible des ménages québécois à partir de 2022. //

CONSTRUIRE // acqconstruire.com

MISES EN CHANTIERS AU QUÉBEC



Prévisions: BMO, 30 juillet 2021

CONTRATS PUBLICS: COMMENT BIEN SE PRÉPARER?

⇒ SUZANNE LE COMTE
EN COLLABORATION AVEC MARIA CRISTINA ARGENTO, AVOCATE,
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GOUVERNEMENTALES

Le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 met de l'avant des investissements importants pour la construction d'écoles, de maisons des aînés et la réfection de nombreux hôpitaux et CHSLD partout au Québec. Devant ce nombre important d'appels d'offres, comment réussir à passer au travers les dédales administratives et bien préparer ses soumissions ?

En mai dernier, l'ACQ dévoilait les résultats d'une étude, réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui révélait que l'intérêt envers les marchés publics connaît une importante baisse tant chez les entrepreneurs (38 %) que chez les professionnels (40 %).

Aux yeux des répondants, trop peu de donneurs d'ouvrage publics mettent en place des conditions attrayantes pour les soumissionnaires. En plus de la surchauffe du marché, du manque de disponibilité de certains matériaux et de la rareté de la main-d'œuvre, ce manque d'attractivité des marchés publics fait en sorte que près de 75 % des répondants confirment écarter les donneurs d'ouvrage publics en fonction des conditions qu'ils offrent.

Les irritants suivants constituent des freins majeurs face aux marchés publics : la présence de clauses de pénalité et de clauses abusives dans les contrats, les enjeux en lien avec les processus d'appel d'offres, la lourdeur de la gestion contractuelle, ainsi que la prépondérance du prix dans certains marchés. Les politiques et les modalités de paiement actuelles ressortent parmi les principales raisons communes contribuant à une baisse de l'intérêt des professionnels et des entrepreneurs pour les marchés publics. Les entrepreneurs critiquent les délais de paiement. La Coalition contre les retards de paiements dans la construction est d'ailleurs active depuis plusieurs années concernant cet enjeu. Les professionnels, de leur côté, souhaitent un ajustement du tarif maximal autorisé. Tous ces irritants poussent environ 60 % des entrepreneurs et des professionnels à vouloir se tourner davantage vers les contrats privés.

Afin de remédier à la situation et de favoriser une plus grande qualité des projets, les répondants à la consultation de Raymond Chabot Grant Thornton, suggèrent quatre grands axes d'intervention :

- 1 Attractivité des contrats** – Préparation d'appels d'offres clairs, plus équitables et attrayants pour les soumissionnaires et utilisation du mode de réalisation le mieux adapté à la nature du contrat. Cette solution consisterait notamment à retirer les clauses abusives des contrats, réduire la durée de validité des appels d'offres/soumissions et produire des appels d'offres de meilleure qualité.
- 2 Règlement des différends** – Adoption d'une attitude collaborative facilitant les négociations et un processus de règlement des différends transparent et standardisé afin de faciliter l'avancement du projet et en assurer une gestion équitable.
- 3 Modalités de paiement** – Mise en place d'un calendrier de paiement avec des délais fixes qui prévoit notamment des clauses d'engagement pour les donneurs d'ouvrage afin d'assurer que les contractants et sous-contractants soient rémunérés dans des délais raisonnables.



iStock

4 Interventions gouvernementales – Mise en œuvre d'interventions gouvernementales pour standardiser les processus des différents donneurs d'ouvrage. Ces interventions devraient comprendre l'indexation du tarif d'honoraires des architectes et des ingénieurs, le développement de critères de qualité favorisant la concurrence pour la sélection des professionnels ainsi que l'optimisation et la standardisation des processus d'appels d'offres.

Création d'un comité conjoint SQI – ACQ, CEGQ, APEQ

Autre irritant soulevé concernant les appels d'offres publics, c'est que ces derniers sont souvent annulés en raison des prix trop élevés des soumissions fournies par les entrepreneurs. Ces prix sont élevés, car les entrepreneurs veulent se protéger des risques de hausse des coûts de matériaux.

L'ACQ a participé à la création d'un comité conjoint avec la SQI, la CEGQ et l'APEQ afin d'ajouter aux contrats de nouvelles clauses qui permettraient d'ajuster les prix en fonction des variations qui pourraient survenir.

Jusqu'à maintenant, ce comité a travaillé en collaboration avec Statistique Canada afin de mettre de l'avant 9 indices des prix des produits industriels (IPPI). Les indices convenus pour fins d'ajustements seront identifiés pour chacun des projets et pourront être modifiés pour les projets subséquents afin de refléter le mieux possible l'augmentation réelle des coûts à laquelle font face les entreprises au cours d'une période de 24 mois. Déjà, le comité a rencontré des représentants de Statistique Canada en juin et juillet afin de pouvoir mettre en vigueur cette clause d'ajustement des prix à l'automne 2021. Restez à l'affût, des informations sur l'avancement de ce projet seront diffusées au cours de l'automne sur acq.org.

Malgré tout, comment bien se préparer ?

D'entrée de jeu, M. Daniel Paquette, directeur des opérations au BSDQ suggère aux entrepreneurs généraux, sachant que des soumissions peuvent être déposées au BSDQ jusqu'à 5 jours ouvrables avant la clôture de l'appel d'offres chez le maître de l'ouvrage, de lancer les invitations à soumissionner aux entrepreneurs spécialisés dès qu'ils ont un intérêt pour un projet. Il suggère également aux entrepreneurs spécialisés de ne pas attendre à la dernière minute pour remplir une soumission. « Il faut prévoir les délais pour recevoir les prix des fournisseurs et les délais pour les demandes de cautions, par exemple ».

M. Paquette précise également qu'étant donné qu'il est de la responsabilité des entrepreneurs spécialisés de s'assurer d'avoir tous les documents de soumission pour préparer une soumission complète et conforme, il leur recommande, lorsque cela est possible, d'acheter les plans et devis et ainsi de faire partie de la liste de distribution lorsqu'il y a des addendas. « Notre système électronique de transmission des soumissions (TES) est très convivial et donne beaucoup de renseignements aux entrepreneurs afin de ne rien oublier lorsqu'ils remplissent le formulaire de soumission de la TES, poursuit-il. Les soumissionnaires doivent aussi se conformer aux directives des donneurs d'ouvrage. Par exemple, s'ils veulent utiliser un matériau de remplacement, ils doivent s'assurer que cela est conforme à l'appel d'offres du donneur d'ouvrage. »

Lire attentivement la documentation d'appel d'offres

« Bien lire les documents d'un appel d'offres permet de bien se préparer à remplir une soumission. Par exemple, s'il y a une clause qui indique qu'il y aura des pénalités en cas de retard de livraison de l'ouvrage et que les délais de construction semblent irréalistes, il sera bon de prévoir d'avance le coût d'une pénalité dans son prix », commente Maria Cristina Argento, avocate à l'ACQ.

Vérifier les conditions d'admissibilité de l'entreprise

Depuis le 1^{er} juin 2010, l'Attestation de Revenu Québec (ARQ) est exigée en matière de contrats publics seulement. Cependant, depuis le 1^{er} mars 2016, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, elle est aussi exigée en matière de contrats privés et publics pour les sous-traitants. L'ARQ est exigée pour le sous-contractant lorsque le total des contrats (publics et privés) avec le même entrepreneur général atteint un seuil de 25 000 \$ avant taxes dans la même année civile. Lorsque ce seuil est atteint, le sous-contractant devra fournir l'ARQ à cet entrepreneur pour TOUT contrat futur, peu importe sa valeur.

Toute entreprise qui souhaite conclure des contrats ou des sous-contrats publics doit faire une demande auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir une autorisation de contracter (si le contrat comporte une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement).

Le seuil provincial est fixé à :

- 5 M\$, pour tout contrat et sous-contrat de travaux de construction ou de partenariat public-privé
- 1 M\$, pour tout contrat et sous-contrat de services conclus à la suite d'un appel d'offres ou attribué de gré à gré

Le seuil pour la Ville de Montréal est fixé à 100 000 \$, pour tout contrat :

- De travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout
- D'approvisionnement en enrobés bitumineux
- De services liés à la construction, la reconstruction, la démolition, la réparation ou la rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout

De plus, le seuil pour la Ville de Montréal est fixé à 25 000 \$ pour les sous-contrats rattachés directement ou indirectement aux contrats visés par le seuil de 100 000 \$ mentionnés ci-dessus.

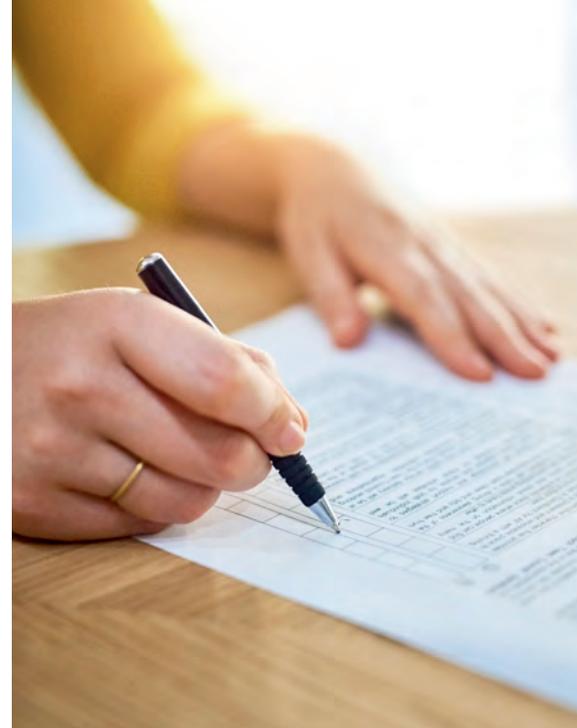
La demande doit être accompagnée de documents obligatoires, dont notamment les états financiers audités du dernier exercice financier de l'entreprise et l'attestation de Revenu Québec.

L'entreprise qui désire soumissionner doit aussi être inscrite au Registre des entreprises autorisées (REA) qui consigne le nom des entreprises détenant une autorisation délivrée par l'AMF. De son côté, le Registre des entreprises non autorisées (RENA) consigne le nom des entreprises s'étant vu refuser la délivrance, le renouvellement ou à qui l'AMF a révoqué une autorisation. Ainsi, à compter de son inscription au RENA, une entreprise ne pourra se voir accorder un contrat public ou sous-contrat public ou poursuivre un tel contrat en cours d'exécution, et ce, pour une durée de cinq ans.

Permis, licences, certification

Un entrepreneur en construction doit obligatoirement détenir une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) qui doit être maintenue annuellement. L'objectif de ce maintien est de s'assurer que le titulaire de la licence satisfait toujours aux conditions requises par la *Loi sur le bâtiment* pour détenir une telle licence. Une fois la licence émise, l'entrepreneur peut se voir imposer par la Régie une restriction s'il commet certaines infractions. Ainsi, l'entrepreneur qui voit sa licence restreinte ne peut conclure, directement ou indirectement, des contrats avec des organismes publics.

Les documents de soumission obligent le soumissionnaire à détenir la licence requise. Toutefois, le maître d'ouvrage n'a pas l'obligation d'indiquer les licences précises puisque la *Loi sur le bâtiment* est d'ordre public. En l'absence de la bonne licence, il est impossible de contracter. De plus, l'entrepreneur général ne peut pas faire exécuter des travaux autres que ceux prévus à sa licence.



Instructions aux soumissionnaires

Les instructions aux soumissionnaires indiquent comment procéder pour présenter une soumission complète et conforme aux exigences de l'appel d'offres. En principe, elles sont obligatoires. Elles énumèrent tous les documents remis aux soumissionnaires. À cette étape, il faut s'assurer d'avoir en mains toute la documentation.

Elles indiqueront entre autres : la date, le lieu et l'heure fixés de la visite, la date, le lieu et l'heure fixés pour le dépôt des soumissions et, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure fixés pour l'ouverture des soumissions ainsi que la possibilité pour les soumissionnaires d'y assister.

Elles informent également de la formule de soumission à remplir et les autres documents à annexer à la soumission.

Elles contiennent également une indication aux soumissionnaires précisant que le défaut de remettre tous les documents exigés, dûment remplis et signés, permettra à l'organisme public de ne pas considérer la soumission. Elles contiennent aussi la déclaration du soumissionnaire quant à la véracité des informations fournies ainsi que la nature et le montant des garanties de soumission exigées et de celles qui seront exigées si la soumission est retenue. Elles comprennent également la lettre d'intention de cautionnement par laquelle l'entreprise s'engage à émettre les garanties d'exécution si la soumission est retenue, le délai de validité de la soumission et des garanties ainsi que le nom de la personne-ressource en cas d'ambiguïté.

Les instructions aux soumissionnaires réitèrent habituellement la réserve à l'effet que l'organisme public ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires, à la discrétion du donneur d'ouvrage. Cette discrétion est cependant sujette au devoir d'équité ainsi qu'au principe de l'égalité de traitement.

Il est aussi important de valider si le projet en question fait partie du *projet pilote visant à faciliter les paiements dans l'industrie de la construction*. Ce projet pilote vise à expérimenter diverses mesures destinées à faciliter le paiement aux entreprises qui soumissionnent sur des contrats publics de travaux de construction. Il vise essentiellement à tester deux éléments principaux, soit le calendrier de paiement obligatoire et un mode de règlement des différends plus rapide, avec le recours à un intervenant expert.

Poser des questions avant le dépôt

La personne-ressource désignée dans les documents d'appel d'offres peut répondre à vos questions en cas d'ambiguïté. Il faut seulement s'assurer des formalités pour soumettre les questions (délai, format écrit ou autre, etc.).

Déposer une soumission conforme aux exigences

Il faut s'assurer de répondre aux formalités: date, heure, endroit, format (papier, nombre d'enveloppes, copies, électronique).

Grilles de vérification

Les grilles de vérification, élaborées par les comités des entrepreneurs généraux et spécialisés de l'ACQ, sont des guides qui vous seront utiles dans la gestion quotidienne de vos projets. Le but est de vous aider à travers chacune des étapes d'un projet.

Entrepreneurs spécialisés :

- Grille de vérification pour soumission
- Grille de vérification précontractuelle
- Grille de vérification de l'administration du contrat

Entrepreneurs généraux :

- Grille de vérification pour soumission

Ces grilles se trouvent dans l'Espace ACQ à la section « administration » sur acq.org et sont disponibles pour les membres de l'ACQ uniquement.

La hausse du prix des matériaux, le manque de disponibilité de certains matériaux et la pénurie de main-d'œuvre n'aident certainement pas les entrepreneurs à soumissionner sur des appels d'offres publics. Toutefois, en raison des nombreux investissements dans les infrastructures, le milieu de la construction devra trouver des solutions afin de pouvoir répondre à la demande. Les démarches de l'ACQ en collaboration avec d'autres associations d'entrepreneurs auprès du gouvernement vont bon train. Une histoire à suivre. //

PLUSIEURS UNITÉS COMME CELLE-CI SONT DISPONIBLES!



Nacelle sur chenilles

DT 22

72 pieds
hauteur de travail

29 pieds
Portée horizontale

507 lb
Capacité

VENTE &
LOCATION
PARTOUT AU
QUÉBEC!



720°



SANS FIL



AUTO



AUTO

Nacelle sur chenilles

DT 25

82 pieds
hauteur de travail

39 pieds
Portée horizontale

507 lb
Capacité



LE STYLE PARFAIT *pour* CHAQUE SALLE DE BAIN

COLLECTION **PORTAGE**^{MD} POUR LA SALLE DE BAINS

Produit étiqueté WaterSense^{MD} | Pomme de douche H₂Okinetic^{MD} | Robinetterie brute Multichoice^{MD} Universal



La base robuste et assurée aux lignes fluides de la collection Portage^{MD} confère une élégance contemporaine à la salle de bain. Doté d'un robinet de baignoire romaine à poignée unique avec douchette. Disponible en finitions chrome et noir mat. En savoir plus à fr.deltafaucet.ca.


voyez ce que Delta peut faire[®]

fr.deltafaucet.ca

COMMENT LE FONDS DE FORMATION PEUT S'ADAPTER À VOS BESOINS

CONTENU PARTENAIRE

FIERS ET COMPÉTENTS

Dans l'édition précédente de votre magazine Construire, la chroniqueuse formation, McNamara Cherilus, suggérait d'aligner la formation avec les objectifs organisationnels.

En matière de perfectionnement de votre main-d'œuvre de chantier, les agents de promotion de la formation de l'ACQ peuvent vous accompagner pour élaborer un plan de formation qui soutiendra l'atteinte de ces objectifs, par l'organisation de formations sur mesure. Rappelons que votre contribution de 0,20 \$ l'heure au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) vous donne accès à toute formation reliée directement à un métier, dont la quasi-totalité du contenu développe ou actualise des compétences à atteindre dans la pratique de ce métier.

L'entreprise Régulvar inc. a récemment bénéficié de ce service. Fondée en 1974, Régulvar est chef de file en immotique, elle est reconnue pour son expertise et son expérience en régulation automatique et en intégration, qui lui permettent de proposer et de mettre en œuvre des solutions innovantes et personnalisées.

Dans le cadre de son plan stratégique, cette entreprise a entamé la méthodologie Lean et Lean construction il y a plus de cinq ans déjà, et s'est avant tout attardée au personnel de bureau et aux gestionnaires. Cette première étape franchie, elle souhaite maintenant sensibiliser ses travailleurs de chantier à cette approche, et surtout les amener à la comprendre et à l'intégrer dans leur quotidien; ce qui, par conséquent, modèlera la culture de l'entreprise. **Le défi, aux dires de son président M. Marc Dugré, ing. : « Établir une meilleure compréhension de l'approche, une meilleure communication et une meilleure définition du flot de travail, en appliquant de petites modifications qui, s'ajoutant les unes aux autres, apporteront le changement dans la direction souhaitée. »**

LEUR PROJET

- Instaurer la méthodologie Lean et Lean construction
- Former le personnel de bureau et les gestionnaires
- Élaborer un plan de formation en collaboration avec son agente de promotion
- Former la main-d'œuvre de chantier
- Atteindre la cible avec satisfaction

En avril dernier, l'entreprise contactait son agente de promotion de la formation pour voir dans quelle mesure elle pouvait être soutenue par le Fonds de formation. Ensemble, ils ont élaboré un plan de formation dont la première étape consiste au développement de la formation « **Introduction au Lean construction – Ceinture jaune** », comptant une dizaine d'heures, auxquelles s'ajoute une contribution à un projet d'amélioration continue. Cette formation, actuellement en développement, sera donnée en novembre prochain à une douzaine de contremaîtres et une trentaine de chefs d'équipe. Elle sera par la suite étendue à l'ensemble de leurs électriciens assujettis à la loi R-20. Suivront les deux autres formations identifiées qui seront développées et offertes selon l'évolution des besoins. L'entreprise n'a pas eu à déboursier pour la préparation et la diffusion de ces formations puisqu'elle cotise au FFSIC.

SOUTIEN DU FONDS

- Développement du cours : devis de formation, analyse, examen
- Frais couverts : formateur, locaux, matériel
- Incitatifs financiers versés aux travailleurs

Questionnée sur son appréciation du déroulement dans cette démarche de formation, **Mme Oana Maria Costea, coordonnatrice à l'Amélioration continue chez Régulvar et certifiée Ceinture noire Lean**, se dit heureuse de cette collaboration et s'avoue plus que satisfaite de cette ouverture, qui fixera à coup sûr la marche à suivre dans cette voie d'avenir qu'est le Lean et le Lean construction, et ce, pour un grand nombre d'entreprises de notre industrie.

Ceci n'est qu'une démonstration des possibilités qui s'offrent à vous. Le FFSIC propose plusieurs autres services et formations qui vous permettent de maximiser les sommes que vous y versez et en ce sens, les agents de promotion de la formation sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à transformer cette cotisation obligatoire en investissement. L'acquisition de nouvelles compétences pour vos travailleurs ne peut qu'améliorer la productivité et s'avérer bénéfique pour votre entreprise, tout en favorisant son essor. //

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ VOS AGENTS DE PROMOTION

Alain-Gabriel Guignard :
514 346-0399, guignarda@acq.org

Suzanne Garon : 514 346-0401, garons@acq.org

NOUVELLE VOIE D'ACCÈS À NOTRE INDUSTRIE!



Depuis le 26 avril 2021, de nouvelles mesures réglementaires sont en vigueur pour contrer la pénurie de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Parmi ces mesures, une personne peut maintenant intégrer l'industrie de la construction sans ouverture de bassin, si elle est capable de démontrer qu'elle détient 35 % de l'apprentissage du métier pour lequel elle désire obtenir une carte de compétence.



Photographies Commercial

➡ ALEXANDRE MILLETTE

Conseiller sénior en relations du travail
Direction des relations du travail

Comment faire ?

Cette personne devra démontrer à la CCQ qu'elle détient une expérience de travail acquise en dehors des chantiers de construction assujettis à la loi R-20 ou dans une industrie connexe équivalant à 35 % de l'apprentissage du métier demandé. Pour ce faire, la CCQ a mis en ligne une plateforme Web **CarriereEnConstruction (ccq.org)** où les candidats potentiels peuvent remplir un questionnaire sur leurs différentes expériences de travail. À la fin de ce questionnaire, les coordonnées du candidat sont enregistrées dans les systèmes de la CCQ et un représentant de la Commission offrira un service personnalisé à ces candidats pour soutenir la complétion de leurs dossiers de reconnaissances d'expérience en vue d'intégrer l'industrie de la construction.

Dans la majorité des cas, les personnes seront sans emploi et nécessiteront une garantie d'emploi de 150 heures afin d'intégrer l'industrie de la construction. Ainsi, la CCQ a conclu un partenariat avec l'ACQ et ses principaux collaborateurs régionaux afin d'aider à assurer la liaison entre les futurs candidats et les employeurs en recherche de main-d'œuvre. Un beau partenariat avec nos associations

régionales qui a permis de mettre en relations plus d'une trentaine de personnes en seulement quelques semaines (pour savoir comment rejoindre des candidats, contactez votre ACQ régionale).

Cette nouvelle option donne l'opportunité aux employeurs de diversifier leurs méthodes de recrutement en approchant des candidats ayant déjà une expérience similaire dans une autre industrie. Ce n'est pas tous les cas d'espèce qui ont été soumis en analyse par la CCQ, mais pensons notamment aux personnes travaillant dans les usines d'éléments préfabriqués ou des usines de fabrication reliées à l'industrie de la construction. Lors de l'analyse, la CCQ prend en considération les tâches effectuées par les candidats potentiels en fonction des définitions des tâches des métiers de la construction prévues à l'annexe A du *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*¹.

Voici les conditions essentielles à présenter lors de la demande pour une délivrance d'un certificat de compétence relié à un des métiers :

- 1 **Avoir réussi son cours** *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* – ASP Construction (formation de 30 heures)
- 2 **Avoir les préalables scolaires requis** du programme d'étude du métier en demande (ex. : charpentier-menuisier – préalable scolaire niveau secondaire 4)
- 3 **Fournir une preuve de rémunération** (T4, relevé 1) des années antérieures pour démontrer le 35 % de l'apprentissage du métier

- 4 **Fournir une preuve des tâches effectuées** par l'employeur actuel et/ou antérieur.

Il est à noter que le seul métier n'étant pas admissible à cette mesure est le métier de grutier. N'oublions pas que le nombre de périodes d'apprentissage varie d'une période de 2000 heures à 5 périodes de 2000 heures selon les métiers, donc la démonstration de l'apprentissage acquise variera d'un métier à un autre.

Rappelons qu'avant le 26 avril dernier, seuls le mécanisme d'ouverture de bassin ou l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles relié au métier étaient nécessaires pour intégrer l'industrie de la construction. Selon les discussions avec la CCQ dans le cadre de plusieurs comités, si la tendance se maintient, les estimations préliminaires chiffrent une année record en 2021 au niveau du nombre d'heures déclarées.

Vous pouvez également consulter les autres mesures réglementaires qui sont en vigueur depuis le 26 avril 2021 via notre site Internet: <https://www.acq.org/grand-public/grands-dossiers/integration-femmes-industrie-de-construction/>.

Enfin, les conseillers en relations du travail de votre région sont disponibles pour répondre aux différentes questions concernant ces nouvelles mesures réglementaires. //

¹ *Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, chapitre R.20, r.8 en ligne: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/R-20,%20r.%208%20> (consulté le 29 juin 2021).



**FIERS
ET COMPÉTENTS** .COM

FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

En collaboration avec

ACQ

ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

**VOUS
SOUHAITEZ
UNE**

FORMATION SUR MESURE POUR VOS TRAVAILLEURS?

Pour en savoir plus, acq.org/perfectionnement

Contactez vos agents de promotion :

ALAIN-GABRIEL GUIGNARD
514 346-0399

SUZANNE GARON
514 346-0401



NÉGOCIATION 2021-2025: UNE ENTENTE QUI NE POUVAIT TOMBER MIEUX

Le 7 juillet dernier, l'entente de principe intervenue entre l'ACQ et l'Alliance syndicale dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des secteurs IC/I a été entérinée par les employeurs pour la période 2021-2025. Rappelons qu'il s'agit de la première entente dans le secteur de la construction sans conflit de travail, sans loi spéciale et sans arbitrage depuis 2010. En effet, les deux dernières rondes de négociation ont sollicité l'intervention du ministre du Travail en plus d'un arbitrage pour la négociation de 2017.



Photographies Commercial

➡ MARC-ANTOINE PAQUETTE

Directeur adjoint
Direction des relations du travail

Ainsi, après plusieurs mois de négociation et ce, bien que les parties aient eu recours au processus de conciliation et de médiation, l'ACQ est fière d'en être arrivée à une entente plus que raisonnable avec la partie syndicale. Ajoutons à cela, le contexte pandémique qui s'échelonne d'une vague à l'autre, la pénurie de main-d'œuvre qui ne dérougit pas et le gouvernement qui ne s'en cache pas, l'industrie de la construction sera le moteur de la relance économique au Québec. Cette entente revêt donc une tout autre saveur.

La négociation dans l'industrie de la construction est un processus long et exigeant, qui s'est amorcé en 2019 avec plus de 180 rencontres de consultations avec les employeurs, en passant par l'envoi d'un avis de négociation le 25 septembre 2020 et la négociation de trois tables distinctes, soit, la table des clauses communes, la table des clauses sectorielles et les 23 tables de clauses particulières.

Voici quelques faits saillants des ententes intervenues au cours de cette négociation :

1 Les clauses communes

Tout d'abord, un changement majeur a été introduit dans l'industrie de la construction, soit l'ajout d'une cotisation salariale au régime d'assurance. Un principe historique que l'ACQ a défendu corps et âme depuis quelques négociations, alors que le régime «MÉDIC» était déficitaire et qu'il était l'un des derniers régimes au Québec financé à 100 % par les employeurs. Ainsi, lors de la dernière ronde de négociation l'ACQ a refusé d'ajouter de l'argent dans ce régime tant et aussi longtemps qu'une cotisation salariale ne serait pas instaurée, ce que le syndicat a finalement décidé de faire lors de cette présente ronde de négociation.

Également, un mécanisme d'indexation de la cotisation patronale et syndicale au régime d'assurance de base chaque année a été mis en place. Les cotisations seront bonifiées sur une base de 50-50 entre les salariés et les employeurs. De plus, il a été convenu que le montant de la cotisation patronale au régime de retraite sera indexé selon le pourcentage d'augmentation de salaire consentie dans les secteurs institutionnel/commercial.



Fregatik

2 Entente sectorielle

L'entente sectorielle vise principalement l'augmentation salariale ainsi que la formation d'un nouveau comité de travail sur les appareils électroniques intelligents. À cet égard, une augmentation salariale de 2,05 % est prévue par année jusqu'à l'échéance de la convention collective. L'ACQ considère cette entente monétaire plus que respectable, sachant que ce taux négocié est plus bas que les prévisions économiques de l'IPC évaluées pour les prochaines années.

En outre, les conventions collectives vont enfin prendre un tant soit peu le virage technologique tant attendu. En fait, un comité de travail paritaire pour l'implantation d'une application mobile sur le pointage du temps de travail verra le jour au cours des prochains mois. Il s'agit d'un avancement considérable étant donné que ladite clause n'avait pas été négociée depuis 1987.

Quant à la mobilité de la main-d'œuvre, considérant que le dossier est devant les tribunaux, les parties ont décidé d'un commun accord de laisser les tribunaux trancher la validité des dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Pour consulter l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties, nous vous invitons à consulter le «[Bulletin employeur 2021-2025](#)» publié le 12 juillet dernier et accessible sur le site Internet de l'ACQ.

L'ACQ tient à remercier tous les employeurs de leur appui et leur confiance au cours de la dernière année. C'est ensemble que nous bâtissons le Québec de demain. //



PROGRAMME DE PRÉVENTION

Le programme de prévention (PP) est un outil important prévu par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* pour gérer la prévention. Son objectif est d'éliminer à la source, si possible, les risques et dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, ou du moins, de contrôler les dangers au travail par la mise en application de mesures concrètes.

Photographies Commercial



⇒ ALAIN LAHAIE

Chef de service, prévention des lésions professionnelles
Direction de la santé, sécurité du travail et Mutuelles de prévention

Le modèle universel et parfait d'un PP n'existe pas encore. Cela doit faire partie de la stratégie de l'entreprise de vouloir diminuer le nombre d'accidents et d'événements malheureux.

Le PP est d'obligation légale pour les employeurs qui font partie de certains secteurs d'activité ainsi que les entrepreneurs (employeurs) qui sont dans une mutuelle de prévention, dont la Mutuelle de prévention de l'ACQ.

Un PP spécifique aux tâches et travaux des travailleurs pourra mobiliser les troupes au sein de l'organisation. Il améliorera la prise en charge, et sera un outil ou un levier de cette mobilisation pour la prévention de la santé et de la sécurité du travail du personnel.

Est-ce qu'il doit y avoir un engagement de la haute direction ?

C'est primordial d'avoir l'appui et l'engagement de la haute direction pour la mobilisation, mais aussi, il faut

définitivement la collaboration de tout le monde de l'entreprise. C'est essentiel!

Un PP représente une foule d'activités, de mise en place d'éléments SST et d'actions que l'on se doit de faire évoluer aux changements qui surviennent dans l'entreprise.

Le PP ne doit pas être considéré comme un document parmi tant d'autres ou encore un document qui est «beau à avoir», mais bel et bien comme une démarche intégrée dans la politique SST de l'entreprise vers la prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'employeur doit définir et évaluer les responsabilités de tous

D'ailleurs, des obligations et des rôles importants sont énumérés dans la LSST tant pour les employeurs que pour les travailleurs. L'employeur doit avoir l'assurance que tous connaissent leur responsabilité en matière de SST.

De plus, l'employeur doit **identifier** et **corriger** par des mesures correctives nécessaires en ce qui concerne les risques signalés soit par les travailleurs ou autres ainsi que de **contrôler** ces corrections pour assurer la sécurité des travailleurs (le fameux cercle de rétroaction universel : Identifier-Corriger-Contrôler).

Pour leur part, les travailleurs devront participer à l'application et à l'actualisation du programme de prévention en respectant les règles de sécurité, en signalant les risques observés et en abordant des solutions (participation).

Quels éléments doivent apparaître dans le PP ?

On peut retrouver des activités de gestion de la prévention telles que les inspections planifiées ou sur le moment présent, les enquêtes, la planification sécuritaire des tâches, l'analyse de risques qui englobe les principales sources de danger, d'en apporter les corrections qui seront résistantes au temps et surtout efficaces.

Par la suite, il faudra faire des mesures de contrôle pour s'assurer que le correctif soit bien en place. Donc, toutes ces actions permettront à l'entreprise de prioriser les risques à éliminer ou à contrôler et de sélectionner les meilleurs correctifs.

Enfin, une mécanique de sensibilisation et d'explications aux employés doit être faite systématiquement pour faire connaître, respecter et mettre à jour au fil du temps le PP. Ce dernier doit être compris par les travailleurs, facile à consulter et disponible en tout temps.

Plus vous allez intégrer le PP dans les activités courantes de l'entreprise, plus il sera utilisé et appliqué à la lettre.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter **les normes** CSA Z1000-06, *Gestion de la santé et de la sécurité au travail* et CSA Z1002-12, *Santé et sécurité au travail - Identification et élimination des phénomènes dangereux et appréciation et maîtrise du risque*.

N'hésitez pas à consulter nos conseillers SST Prévention de votre région si vous avez des questionnements sur le PP, ils vous seront d'une aide précieuse et professionnelle. //

LE LEADERSHIP: INFLUENCER ET MOTIVER SON ÉQUIPE

Un sondage mondial réalisé par le *Chartered Institute of Building*¹, suggère que les entreprises de construction ne réussissent pas à développer de nouveaux leaders. Parmi celles-ci, 45% avancent n'avoir aucun plan de succession ou de stratégie de leadership sur le long terme. Pire encore, parmi les entreprises sondées, 18% d'entre elles ne développent aucunement le leadership de leurs employés. Des données qui peuvent facilement être transposées aux entreprises de construction québécoise.



Photographies Commercial

⇒ SÉBASTIEN BOIVIN

Conseiller en formation
Direction des services corporatifs

Définir le leadership

Le leadership se définit comme étant la capacité d'un individu, par l'ensemble de ses compétences et sa prestance, à guider d'autres individus vers l'atteinte d'objectifs communs.

Il ne faut toutefois pas mélanger leadership et gestion. Même si les deux termes peuvent être liés, un bon leader n'est pas nécessairement un décideur ou un gestionnaire. Il s'agit plutôt d'une personne qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Le gestionnaire, quant à lui, met en œuvre les politiques et bonnes pratiques d'une entreprise².

En résumé, on ne nomme pas un leader à un poste précis, le leadership s'acquiert et se gagne souvent aux yeux des autres par le fruit des expériences passées³.

Les avantages d'un bon leadership

L'industrie de la construction est principalement orientée vers les savoir-faire. Un responsable qui exerce un bon leadership réussira toutefois à influencer

les travailleurs de façon à ce qu'ils puissent non seulement exécuter leurs tâches sans contrainte, mais également avec la motivation d'atteindre des objectifs communs⁴.

Le leadership, bien appliqué, peut apporter une valeur ajoutée considérable à une entreprise. Celui-ci permet de valoriser et de motiver les membres d'une équipe et d'augmenter sa performance globale. Individuellement, le leadership permet de développer le potentiel de chacun des membres d'une équipe. Il peut ainsi révéler de nouveaux leaders qui viendront améliorer à leur tour la cohésion et la performance de l'équipe et de l'entreprise.

Développer le leadership

Le leadership n'est pas inné. Il s'agit d'un talent qui se développe et se cultive avec le temps. Il existe néanmoins plusieurs façons pour développer son leadership. Le coaching, le mentorat et la formation sont des moyens efficaces pour développer son leadership.

L'entreprise qui décide d'investir dans le développement du leadership doit toutefois s'assurer de mettre en place une culture de leadership, des opportunités de se développer et des activités variées reliées et priorisées en fonction des enjeux organisationnels.

Les caractéristiques d'un bon leader

Le leader qui veut influencer positivement les membres de son équipe afin de les guider vers l'accomplissement de leurs tâches et la réalisation d'un

projet commun doit posséder certaines qualités :

- Avoir un sens de l'organisation
- Être capable de prendre des décisions difficiles
- Avoir une vision
- Être habile en communication
- Être confiant
- Avoir de l'intégrité
- Être capable de résoudre des conflits
- Être un bon vulgarisateur
- Être persuasif
- Agir comme un chef d'orchestre. //

L'industrie de la construction devra accueillir plusieurs milliers de travailleurs dans les prochaines années afin de répondre aux différents projets prévus par le gouvernement.

Investir dans le leadership pourrait aider votre entreprise à attirer et inspirer la relève, tout en renforçant votre compétitivité.

Voir également le dossier *Leadership*, en page 46.

¹ En ligne, www.ciob.org

² En ligne, www.perspective.usherbrooke.ca,

³ En ligne, www.ciob.org

⁴ Ordre des ingénieurs du Québec, www.gpp.oiq.qc.ca

LA SAINTE GESTION DU CHANTIER

Tout projet de construction génère de profondes transformations sur le territoire, modifiant divers aspects environnementaux. Ces transformations se traduisent par des impacts qui, quelles que soient leur taille et leur ampleur, sont généralement significatifs et permanents, c'est pourquoi il est nécessaire qu'ils soient identifiés et atténués de manière adéquate et opportune.



Photographies Commercial

➡ JANET CEPEDA

Conseillère en construction durable
Direction des services corporatifs

Cet article explore les principales problématiques environnementales et sociales les plus fréquemment rencontrées dans un chantier de construction et apporte des pistes de solution pour un climat plus sain au chantier.

Les problématiques

Tenue des lieux

Dans un chantier, le maintien d'une ambiance sécuritaire dépend de l'ordre et de la propreté lors de l'exécution des travaux. Une bonne tenue des lieux se traduit par le plaisir d'accomplir son travail en toute sécurité ainsi que par des économies de temps et d'argent.¹

Santé et sécurité des travailleurs et du public

Les accidents du travail peuvent survenir à tout moment et dans n'importe quel environnement, cependant, un chantier de construction enregistre un taux d'accidents plus élevé dû à la nature des travaux.

Parmi les risques les plus fréquents se trouvent entre autres les chutes, les écrasements, l'exposition au bruit ainsi que les risques ergonomiques et psychosociaux.

Pollution sur site

Le bruit des équipements, les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des véhicules, le monoxyde de carbone (Co), gaz dangereux devenant mortel à une certaine concentration, l'érosion du sol par la perte de la couche végétale lors des excavations ou du passage des camions, la consommation d'eau lors de la production de matériaux, la disposition des déchets, entre autres, sont les principales sources de pollution dans un site de construction.

Les pistes de solution

1 L'approche LEAN Construction

Cette démarche basée sur des outils de gestion collaborative permet aux organisations de se questionner sur leur façon de faire afin de les rendre plus performantes en éliminant les gaspillages.

Parmi les outils LEAN, on trouve 5S, Kanban et poka yoke. Ceux-ci jouent un rôle important dans l'ordre sur le chantier incluant le rangement et la circulation du personnel, le tout, en améliorant les conditions de sécurité sur le site et la productivité.

2 Mutuelles de prévention ACQ

Regroupement volontaire d'employeurs qui s'engagent dans une démarche de prévention, de réadaptation et de retour en emploi des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle. En se regroupant, les employeurs bénéficieront d'une tarification reflétant leurs efforts.²

Les services offerts par les Mutuelles de prévention ACQ :

- Développement d'un programme de prévention personnalisé

- Gestion des accidents du travail et des lésions professionnelles
- Services d'accompagnement en gestion des dossiers
- Équipe d'experts accessibles pour répondre à vos questions

3 Plan de gestion environnementale et d'autres ressources

Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

Identifie les impacts et les mesures à prendre pour assurer la conformité environnementale des activités de construction.

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Incluant les pratiques de réduction à la source permettant de quantifier les matériaux réduits, réutilisés et recyclés.

Le tri au chantier

Faire le tri de résidus de CRD sur le site permet la réutilisation de matériaux et réduit les quantités envoyées en élimination.

À cette fin, la mise en œuvre de nouvelles méthodes est de plus en plus requise dans les travaux de construction, elles doivent s'appliquer dès l'étape de conception et inclure la participation des différents intervenants du projet. Un autre aspect : la sensibilisation et l'engagement sont primordiaux pour le succès de l'intégration des nouvelles façons de faire. //

¹ Source CMMTQ

² Source CNESTT

Sources

<http://www.cmmtq.org/docs/Documents/situation10.pdf>

<https://www.acq.org/entrepreneurs/sante-et-securite-au-travail/mutuelles-de-prevention/>

LES RÈGLEMENTS ET LE BON SENS

En matière de SST, l'employeur et le maître d'œuvre doivent respecter les lois en vigueur, mais également les règles de l'art, les recommandations... et le gros bon sens.



ACQ

➡ CATHERINE BLANCHARD

Avocate
Direction des affaires juridiques
et gouvernementales

Comme nous le savons, afin de veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs, les entrepreneurs en construction doivent respecter les lois en vigueur sur les chantiers, notamment le Code de sécurité de la construction, ainsi que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Mais ce n'est pas tout.

Certaines décisions imposent désormais l'exigence de se conformer à des recommandations d'organismes gouvernementaux, ou encore, à des normes de sécurité étrangères.

Dans une décision de novembre 2020¹, la Cour du Québec conclut que les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) quant aux risques de contamination à la COVID-19 auraient dû être appliquées par le maître d'œuvre dans ce cas-ci.

En effet, lors d'une visite sur un chantier de la défenderesse le 19 mai 2020, l'inspecteur constate que les aires communes ne sont pas nettoyées et désinfectées deux fois par quart de travail, que le nettoyage des mains à l'entrée du chantier n'est pas contrôlé, que les questionnaires sur l'état de santé

des travailleurs ne sont pas vérifiés ou analysés, notamment.

Or, l'INSPQ avait émis une série de recommandations spécifiques au secteur de la construction.

L'inspecteur est alors d'avis qu'en contexte de pandémie, ces lacunes constituent un danger pour la santé et la sécurité du travailleur et que la défenderesse contrevient à l'article 51 (5) de la LSST.

Cet article impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, en utilisant des méthodes et des techniques qui contrôlent et éliminent les risques étrangers.

En référant à la définition courante du mot « recommandation », le Tribunal conclut que les règles de l'art établies par l'INSPQ doivent régir la façon dont devraient se comporter les acteurs en l'espèce.

À cet effet, la juge en appelle au bon sens et indique que « les recommandations de l'INSPQ ne sont que le reflet du gros bon sens à adopter dans la situation épidémiologique actuelle ».

La référence au bon sens est par ailleurs couramment utilisée pour déterminer si un employeur a exposé ses travailleurs à un danger. Dans une décision de 2016², la Cour supérieure indique que l'appréciation « du caractère dangereux ou non d'une situation donnée se déduira habituellement du bon sens ».

Ainsi, même si une mesure n'est pas prescrite par une loi ou un règlement, si son application s'infère par ailleurs du bon sens, elle doit être appliquée par

l'employeur, de surcroît en temps de pandémie mondiale. //

¹ *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail c. 8653631 Canada inc.*, 2020 QCCQ 6684.

² *Québec (Ville de) c. Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)*, 2016 QCCS 208.



acq.org/boussole-numerique

L'HYPOTHÈQUE LÉGALE

Bien que le concept soit connu de tous, le fonctionnement et les subtilités de l'hypothèque légale en faveur des personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble demeurent la plupart du temps un mystère pour les entrepreneurs et sous-entrepreneurs. Survolons ensemble les principes de base.



Photographies Commercial

FRANÇOIS-OLIVIER GODIN

Avocat
Bélanger Paradis avocats

Lors de la rédaction du *Code civil du Québec*, le Législateur a choisi d'accorder une priorité à certaines créances et a prévu que seulement celles-ci pouvaient donner lieu à une hypothèque légale. Dans ces créances, on retrouve notamment les créances des personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble¹.

Pourquoi exactement? Parce que contrairement aux garagistes qui peuvent retenir un bien sur lequel ils ont effectué des réparations jusqu'à ce qu'elles soient payées, l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur qui exécute des travaux sur le bien immeuble d'un tiers ne peut conserver le bien jusqu'au paiement. Or, considérant que les travaux de l'entrepreneur ou du sous-entrepreneur apportent une plus-value à l'immeuble, la logique voulant que le bien prenne de la valeur avec les travaux réalisés, le Législateur a fait le choix de permettre aux entrepreneurs et sous-entrepreneurs de grever le bien immeuble sur lequel des travaux ont été réalisés d'une hypothèque légale en faveur des personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble, et ce afin de protéger leur créance.

Ainsi, en inscrivant une hypothèque légale, même si l'immeuble change de propriétaire, la créance demeurera attachée à celui-ci, permettant à l'entrepreneur ou au sous-entrepreneur de faire le nécessaire pour la récupérer. Cela permet aux entrepreneurs et sous-entrepreneurs d'éviter de réaliser des travaux sur un bien qui prendra ainsi de la valeur sans jamais que les travaux ne soient payés.

Il faut cependant noter que ce n'est pas nécessairement la pleine valeur de travaux qui peut être garantie par la publication d'une hypothèque puisque celle-ci garantit la plus-value donnée à l'immeuble par les travaux, matériaux ou services fournis ou préparés pour ces travaux².

Ne publie pas non plus une hypothèque qui veut puisque cette sûreté est réservée à ceux qui ont contracté directement avec le propriétaire de l'immeuble ou qui lui ont dénoncé par écrit leurs travaux avant leur réalisation. L'entrepreneur et le sous-entrepreneur dont les services sont retenus auront donc tout intérêt

à valider l'identité du propriétaire de l'immeuble avant de débiter leurs travaux et, au besoin, dénoncer l'existence de leur contrat.

En ce qui concerne les délais, bien que le *Code civil du Québec* indique que l'hypothèque existe sans qu'il soit nécessaire de la publier³, et qu'elle subsiste, quoiqu'elle n'ait pas été publiée, pendant les 30 jours qui suivent la fin des travaux (lire la fin de tous les travaux), une inscription doit être publiée avant l'expiration de ce délai de 30 jours pour que l'hypothèque soit conservée. Aussi, même une fois conservée par la publication d'une inscription, l'hypothèque s'éteint six mois après la fin des travaux à moins que, pour conserver l'hypothèque, le créancier ne publie une action contre le propriétaire de l'immeuble ou qu'il n'inscrive un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire.

En conclusion, compte tenu de l'importance que revêt cette sûreté pour l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur puisque c'est parfois le seul levier qu'il peut utiliser pour être payé, considérant que chaque cas est un cas d'espèce, l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur a tout intérêt à consulter ses conseillers juridiques pour connaître ses droits et recours en cas de non-paiement, mais idéalement aussi avant même de débiter les travaux afin de dénoncer son contrat au besoin et ainsi éviter les mauvaises surprises. //



iStock

¹ Article 2724 C.c.Q.

² Article 2728 C.c.Q.

³ Article 2726 C.c.Q.

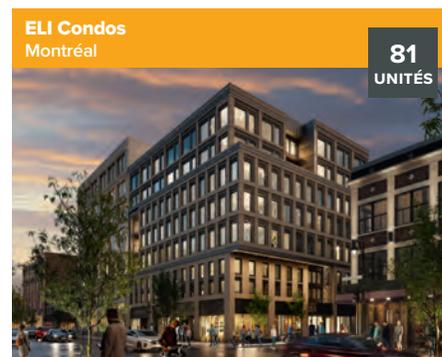
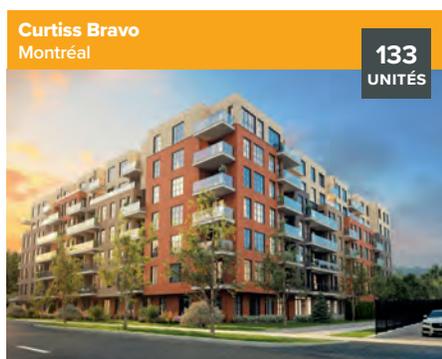


L'ACQ RÉSIDENTIEL EST FIÈRE DE S'ASSOCIER AUX GRANDS CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS DU QUÉBEC

Avec plus de 25 années d'expérience en construction résidentielle, notre équipe accompagne les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets en offrant des produits de garanties et des services spécialisés adaptés aux réalités du marché immobilier au Québec.

En choisissant les plans de garantie de l'ACQ Résidentiel, le constructeur confirme à ses propriétaires d'unité d'habitation que leur propriété a été construite selon les plus hauts standards de l'industrie. L'ACQ Résidentiel procède à des inspections rigoureuses à toutes les étapes clés de la construction donnant ainsi la garantie de qualité aux propriétaires.

Projets enregistrés à la garantie Qualité Condo



RÉSIDENTIEL

**SYMBOLE DE QUALITÉ OFFERT PAR LES MEILLEURS
CONSTRUCTEURS AU QUÉBEC !**

Visitez acq.org/residentiel pour consulter tous les projets garantis.

Intégrez nos experts techniques à votre équipe !



GRATUIT
pour les
membres ACQ!

**Pour des conseils pratiques
et des réponses rapides en tout temps.**

 **Par téléphone**  **Par visioconférence**  **Par courriel**

En chantier - sur rendez-vous

Techniques du bâtiment · Codes, normes et réglementations · Programme et certification
Utilisation et propriété de matériaux · Guides et fiches techniques · Services-conseils



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Contactez-nous!

514 354-7526 · 1 800 956-7526

technique@acq.org

acq.org/services-techniques



Les quartiers TOD

LES AIRES URBAINES DE DEMAIN

⇒ MARC BEAUCHAMP

Une nouvelle réalité encourage une coopération et un rapprochement entre l'industrie immobilière et son écosystème. Afin de favoriser des projets plus structurants et responsables, villes et développeurs intègrent la vision TOD et la volonté d'y développer des quartiers complets.

Cette réflexion est associée à un contexte de plus en plus brûlant. Ce type de développement urbain tire son origine des changements climatiques. Une situation qui au fil des ans a adopté le vocable plus expressif de crise. Il constitue aujourd'hui un remède à un phénomène désormais plus imposant d'exigences, une urgence climatique causée par une escalade d'inactions. Ce niveau comporte un enjeu culminant de défis pour contraindre le cours du réchauffement et assurer une meilleure qualité de vie en ville, fait valoir Jean-Marc Fournier, président-directeur général de l'Institut de développement urbain du Québec.



Jean-Marc Fournier,
Président-directeur général
de l'Institut de développement
urbain du Québec.

Le concept «Transit Oriented Development», c'est-à-dire la création de quartiers ralliant une capacité de mobilité collective, est issu de la volonté des villes à agir pour éliminer les GES. «Cette proposition réfère à des moyens d'éviter l'étalement urbain, en organisant entre autres une densification adaptée et attrayante des espaces de vie pour les citoyens. Mais, force est d'admettre que les cibles gouvernementales de décarbonisation sont mal engagées. La tendance en cours va entraîner des changements réels et perturbateurs au mode de vie dans les prochaines décennies. À ce jour, peu a été fait pour freiner cette orientation. Des gestes concrets devront être posés et de manière accélérée pour compenser le retard et résorber la situation. Les environnements TOD font partie de la solution», plaide Jean-Marc Fournier.

Une expression populaire désigne ces espaces de vie, dit-il. «On les nomme quartiers ou villes de 15 minutes. Un regroupement de grandes villes, dont Montréal, Paris et Melbourne font notamment partie, adhèrent aux développements de ces quartiers constitués d'offres de transports actifs et collectifs. Ces endroits encouragent les déplacements à pied et à vélo, et misent sur une variété de commerces et de services de proximité. Ces sites publics et privés viables sont rendus possibles grâce à une densification réfléchie et à une judicieuse interconnexion des aires de vie. Ils illustrent une façon plus éclairée de construire et d'organiser les quartiers. Une avenue qui sollicite une meilleure planification du développement urbain», poursuit M. Fournier.

Villes «15-30»

«Mais au-delà du quartier de 15 minutes, il existe également la notion de ville de 30



Lien électrique Est-Ouest à Longueuil.

Ville de Longueuil

minutes. C'est un ensemble plus englobant qui permet à un citoyen d'obtenir davantage de services dans un rayon accessible par transport collectif. Ce concept élargi baptisé villes 15-30 est particulièrement lié à l'efficacité d'un transport structurant, soit un système organisé de déplacements collectifs écoresponsables permettant d'accéder facilement et rapidement à tous les quartiers d'une agglomération. C'est aussi une dynamique qui repose sur des aménagements attrayants et inclusifs, généreux d'espaces, d'air et de verdure. Pour le réaliser, il faut idéalement l'intégrer dans les outils de planification d'urbanisme tels que les plans d'urbanisme et de mobilité et dans les choix d'investissements publics des villes et des gouvernements», soutient Jean-Marc Fournier. À cet égard, un quartier

TOD est composé d'immeubles en hauteur à vocations mixtes (bureaux, commerces et habitations), un endroit invitant où l'on habite, travaille et se divertit sans toujours devoir prendre une automobile pour se déplacer.

Doreen Assaad, mairesse de Brossard, précise qu'il existe des quartiers de type TOD dans sa ville et dans plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal. Comme dans toutes grandes agglomérations urbaines régionales, dont Québec et Gatineau, ces quartiers se développent depuis quelques années déjà. «À Brossard, cette orientation a été adoptée il y a une dizaine d'années et son déploiement se poursuit toujours. Avec l'arrivée du REM, il en est davantage question. Les trois stations en construction sur notre territoire permettent d'affiner un pôle important de transport structurant pour

la ville et de planifier des quartiers plus denses avec des activités diversifiées.»

La ville a d'ailleurs démarré une démarche de révision de son programme particulier d'urbanisme (PPU) ciblant le pourtour de la future station Panama à la jonction de l'autoroute 10 et du boulevard Taschereau. Cette gare fera la liaison entre le centre-ville de Montréal et la Rive-Sud en une dizaine de minutes. Par ailleurs, implantée dans la limite de Solar Uniquartier, au croisement des autoroutes 10 et 30, la station Du Quartier fournira un accès directement à pied à un quartier innovant, un univers redéfinissant complètement la façon de vivre ensemble des citoyens de cette ville. Le projet suscite une attention toute particulière de la part du conseil municipal, fait valoir la mairesse.

Pôles attachants

«Cet objectif est en train de se concrétiser. Il se construit avec la collaboration

CONSTRUIRE // acqconstruire.com



Doreen Assaad,
Mairesse de Brossard

d'intervenants privés et communautaires. Nous avons l'opportunité de créer le meilleur des mondes pour ce quartier. Le site projeté fourmillant de nouveaux usages comprendra des édifices de différents gabarits. Ce concept de densification s'arrime plus efficacement au cadre bâti existant. Il aide à préserver le patrimoine immobilier et à ne pas trop dénaturer la vie des résidents d'origine, une priorité d'inclusion», poursuit la mairesse.

«Un quartier TOD constitue un milieu de vie complet, compact et durable, à échelle humaine. Il favorise les déplacements actifs et collectifs», indique Marie-Chantal Verrier, directrice générale adjointe à la Direction du développement durable de la ville de Longueuil. Les secteurs pouvant être qualifiés de quartiers TOD dans cette municipalité sont le centre-ville autour du métro Longueuil / Université de Sherbrooke et son terminus d'autobus, les quartiers de la gare autour de la gare intermodale Longueuil - Saint-Hubert et le pôle Roland-Therrien autour d'une station future de transport collectif. Ce pôle offrira un mode structurant à venir, entre la station du REM Panama à Brossard et le Cégep Édouard-Montpetit, un parcours actuellement desservi par un Service Rapide de Bus (SRB).

«Un des objectifs du Plan d'urbanisme est d'orienter au moins 60 % des nouveaux logements vers ces aires d'influence de transport collectif (TC) d'ici 2035. Pour y arriver, une approche intégrée aménagement/transport est proposée aux points d'accès TC structurants», précise Marie-Chantal Verrier.

Vision inspirante

«Aussi, la venue du mode de TC structurant contribue à la réflexion et à la planification d'autres secteurs qui présentent un fort potentiel de développement ou de requalification.» Elle cite notamment l'axe Taschereau et l'éventuel lien électrique Est Ouest, un tramway, afin de desservir sa population riveraine. «Les projets de développements présentés par les promoteurs doivent nécessairement s'inscrire dans cette vision. Afin d'assurer une cohésion et une cohérence entre la vision de la ville et celle des promoteurs, le développement se fait en étroite collaboration entre les différentes parties prenantes, ce qui inclut les organismes communautaires, les élus et les citoyens, dans un contexte de mixité et d'acceptabilité sociale.»

La popularité de ce genre de concept visant à rehausser les standards de design urbain, la qualité des lieux publics et à créer des lieux de rencontre à l'échelle humaine a été confirmée avec l'attractivité qu'ont eue les divers TOD existants. La demande est forte pour un tel milieu articulé autour du transport collectif, assure la Ville de Longueuil.

La Communauté métropolitaine de Montréal a également identifié les abords de la station Cartier située à Laval comme aire TOD. Cette approche vise à densifier et créer des milieux de vie complets aux abords des points d'accès au réseau de transport en commun métropolitain structurant. Dans ce cadre, la Ville de Laval a réalisé un travail de



Gare Sainte-Rose à Laval



Ville de Laval

Cartier – Îlot principal à Laval

planification afin de définir une vision et encadrer le potentiel d'aménagement des espaces publics et de redéveloppement urbain du secteur. «Nous misons à cet endroit sur un esprit de quartier des courtes distances et le Code de sécurité pour les travaux de construction à échelle humaine, une délimitation qui fait une large part à la compacité des immeubles, à la mobilité durable et à la mise en valeur d'espaces publics», souligne Marie-Hélène Breault, conseillère en urbanisme à la division de la planification du territoire de Ville de Laval.

«La présence de la station de métro, du terminus de bus, du boulevard des Laurentides ainsi que la situation géographique d'entrée de ville en font un secteur particulièrement stratégique à Laval», renchérit Catherine Vachon, chef de division à la planification du territoire du service d'urbanisme. La ville souhaite augmenter le nombre de résidents et d'emplois sur ce territoire et en faire un véritable milieu de vie inclusif. Ce lieu qui réduira la place faite à l'automobile sera graduellement assorti de corridors de déplacements actifs conviviaux, dont des trottoirs d'une largeur confortable et des pistes cyclables.»

Optimiser l'idée

Ce projet fait partie des sept aires TOD identifiées sur le territoire lavallois pour lesquelles une planification particulière



Sotramont

Curtiss Condos de Sotramont

est en cours ou est prévue. Trois sont liées au TC structurant des stations de métro de la STM sur l'île Jésus. Le territoire compte également quatre autres aires TOD rattachées à des gares de train, dont deux qui accueilleront des stations du REM. « Nous tentons ainsi d'optimiser l'occupation du territoire aux points d'accès et aux abords du réseau de TC structurant. L'approche TOD vise également les corridors de bus à haut niveau de service (BHNS), dont le circuit prévu sur l'axe Notre-Dame/Concorde, le long desquels une densification et une transformation progressive du cadre bâti sont prévues afin de favoriser un transfert modal vers le transport collectif et actif », relève Catherine Vachon.

Marc-André Roy est associé chez le constructeur et développeur immobilier Sotramont. Comme l'entreprise est très active dans le grand Montréal, elle s'investit dans des projets de philosophie TOD. « Lorsque nous intervenons dans ce type de projet immobilier, nous le faisons dans le respect de la planification urbanistique de la ville. C'est une vision empreinte de développement durable. Dans cet esprit, nous construisons des immeubles à densité verticale pour limiter l'emprise sur lotissement. Nous planifions et créons au pied et autour de ces édifices un maximum d'espaces verts, dont des jardins



floraux et des boisés urbains traversés de sentiers balisés. Des tours comprennent même des cultures potagères en toit, une valeur écoresponsable également associée à l'âme des quartiers TOD, des lieux de résidences prisés », conclut le développeur. //

Nouvel outil au BSDQ !



Un centre d'apprentissage
permettant de comprendre étape
par étape tous les processus au BSDQ

Retrouvez-y

- > Des vidéos de formation
- > Des articles du Code de soumission avec explications
- > Et un quiz interactif !

Démystifier le BSDQ au

www.bsdq.org/centre-apprentissage

BSDQ



AMORCER VOTRE VIRAGE NUMÉRIQUE

Grâce à la généralisation des téléphones intelligents, tablettes et connexions internet mobiles, les entrepreneurs en construction ont la possibilité de gagner du temps et d'être plus efficaces de n'importe où en utilisant des applications qui auparavant n'étaient disponibles qu'au bureau.



Photographies Commercial

STÉPHANE EUGÉNIE

Webmestre principal
Direction des services corporatifs

Nous vous présentons quelques applications disponibles pour Android, iOS ou bien accessibles via votre navigateur Web qui sont faciles à utiliser et qui vous permettront de commencer votre virage numérique.

Calculer

Un entrepreneur a toujours besoin d'une calculatrice à portée de main, **Handyman Calculator** est un calculateur d'escaliers, un calculateur de peinture, un calculateur de volume pour le béton et l'asphalte et bien plus. **DeWALT Mobile Pro** offre un outil similaire.

Calculer ses frais kilométriques

Vous ou vos employés utilisez votre véhicule pour le travail? Grâce à un appareil GPS fourni, **Odotrack** vous permet de faire le calcul de vos déplacements professionnels et de produire vos rapports fiscaux. Toutes vos données sont facilement gérables via un portail Web ou votre cellulaire. Les forfaits commencent à partir de 23,95 \$ par mois (hors frais d'activation).

Numériser des documents

Une facture ou un bon de commande resté dans le camion, une note écrite sur un plan, un schéma sur le tableau blanc dans la roulotte de chantier, autant de situations dans lesquelles on peut numériser et stocker le document pour le classer plus tard. **Microsoft Lens** est probablement l'appli la plus complète, car elle incorpore la technologie OCR (Reconnaissance Optique de Caractère) qui permet de transformer vos numérisations au format texte. **Genius Scan** exporte vos numérisations en PDF et JPG et **ClearScan** vous séduira par sa simplicité.

Mieux gérer vos tâches

La méthode kanban est très utilisée dans la gestion de projets. Pour faire simple, imaginez écrire sur des *Post-it* vos tâches à réaliser, répartissez-les dans un tableau en fonction de leur état puis, faites-les passer d'une colonne à l'autre au fur et à mesure du processus : par exemple : À faire, En cours, Fait.

Deux applications sortent du lot: **Trello**, qui est probablement la plus simple d'utilisation et la plus plaisante visuellement et **Asana**, un peu plus chargée visuellement. Les 2 font à peu près la même chose et viennent avec une version gratuite ou des licences par utilisateur. Les entrepreneurs qui utilisent Office 365 trouveront l'équivalent de ces 2 outils avec **Planner**.

Prendre des notes

Lors d'une rencontre de chantier ou d'une conversation, **Evernote** permet de facilement organiser vos notes. Malgré quelques limitations, la version gratuite répond bien aux besoins de base. Encore

une fois, les utilisateurs d'Office 365 retrouveront un équivalent avec **OneNote**.

Accéder à son ordinateur de bureau à distance

Combien de fois en pleine rencontre a-t-on ragé de ne pas pouvoir accéder à ses documents qui sont sur l'ordinateur du bureau pour les montrer à son interlocuteur? Des applications comme **TeamViewer** ou **AnyDesk** vous permettront de complètement opérer votre ordinateur à distance, leur inconvénient: leur prix (60,90 \$CA/mois pour TeamViewer et 19,90 \$US/mois pour AnyDesk). Une solution plus simple consiste à stocker vos documents dans le nuage avec des services comme **OneDrive**, **Dropbox** ou **Nextcloud** pour y accéder via leur appli respective.

Le grand virage numérique

Ces quelques applications vous ont donné le goût d'aller encore plus loin?

Plateformes collaboratives, gestion des plans et documents en temps réel, liste de déficiences, prise de quantités et rapports, voici 2 applications québécoises qui dessinent le chantier 4.0, à découvrir!

- **SmartUse**
- **K-Ops**

Vous ne savez pas trop par où commencer? Pourquoi ne pas faire un autodiagnostic. L'ACQ met à la disposition des entrepreneurs une boussole numérique. Cet outil d'autodiagnostic gratuit est une approche simple et intuitive qui permettra aux entreprises œuvrant dans le secteur de la construction de rapidement évaluer et positionner leur capacité, compétence et maturité numériques et ainsi établir leur profil numérique. Pour y accéder: acq.org/boussole-numerique. //

UN ENGOUEMENT POUR LE PROGRAMME INTÉGRITÉ EN 2021!

L'Association de la construction du Québec (ACQ) offre à ses membres, depuis maintenant 7 ans, la possibilité d'implanter le Programme Intégrité et ainsi faire partie de l'action collective anticorruption que l'ACQ a mise en branle dès 2014.



Photographies Commercial

FRANCINE BROUSSEAU

Coordonnatrice
du Programme Intégrité
Direction des services corporatifs

Si durant les premières années de vie du Programme les entrepreneurs hésitaient à l'implanter, l'année 2021 se révèle être une année de réel engouement envers le Programme Intégrité!

En effet, on peut constater que les entrepreneurs en construction sont de plus en plus conscients de l'importance de s'outiller et de gérer leurs risques éthiques et réputationnels, comme on le fait pour les autres types de risques, d'ailleurs (santé et sécurité, etc.).

La preuve en est que depuis le début de l'année ce sont plus de 34 entreprises qui ont décidé d'implanter le Programme, et ce, dans l'une des 3 catégories d'adhésion proposées!

Les différents éléments de ces 3 catégories d'adhésion (Or, Argent et Bronze) font en sorte que le Programme peut s'adapter à tous les types d'entreprises, des plus grandes aux plus petites.

En résumé, la **Catégorie Bronze** vise les plus petites entreprises et comprend la mise en place d'un code de conduite (ou guide de l'employé) étoffé qui facilite la gestion des ressources humaines et assure une gestion juste et équitable pour tous.

La **Catégorie Argent** vise les petites et les moyennes entreprises et comprend, en plus de la mise en place d'un code de conduite, un outil d'identification des risques (matrice des risques) et la formation des personnes qui occupent les postes ayant été déterminés comme étant les plus à risques éthiques au sein de l'entreprise.



iStock

La **Catégorie Or**, pour sa part, vise les plus grandes entreprises et offre, en plus des éléments des 2 autres catégories, des outils de prévention et de contrôle des risques éthiques ainsi que la mise en place d'une politique officielle de gestion des plaintes éthiques.

Pour soutenir les entreprises qui désirent implanter le Programme, tous les outils

proposés dans les 3 catégories d'adhésion ont été validés en phase pilote et se veulent simples à utiliser, pratiques et adaptés à la réalité des entreprises de construction.

Tous les documents et outils du Programme ont aussi été créés sous forme de gabarits personnalisables afin de simplifier l'implantation.

De plus, des documents explicatifs en soutien à chaque outil sont proposés pour l'élaboration des documents et facilitent la compréhension de chacune des étapes du Programme.

Pour terminer, l'ACQ a prévu un service d'accompagnement qui conseille et guide les entreprises tout au long de leur cheminement vers la structuration d'une nouvelle culture organisationnelle.

Pour vous inscrire au Programme Intégrité de l'ACQ, écrivez à l'adresse integrite@acq.org ou rendez-vous au acq.org/integrite. //

LE SAVIEZ-VOUS?

La mise en place d'un code de conduite vous permet d'officialiser les comportements attendus et interdits de vos employés? Tenir pour acquis qu'ils le savent peut parfois mener à des situations regrettables... Faites-vous accompagner par l'ACQ pour rédiger le vôtre!

MODIFICATIONS AU CHAPITRE III: PLOMBERIE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Adoptées par décret le 27 janvier 2021, les modifications au chapitre III—Plomberie, du Code de construction sont en vigueur depuis le 27 mars 2021. Ce chapitre est constitué du Code national de la plomberie (CNP) 2015, auquel s'ajoutent les modifications apportées par le Québec. Il remplace la version précédente en vigueur depuis avril 2014, et toute nouvelle installation de plomberie réalisée après le 27 septembre 2021 doit être conforme à ses exigences.



Photographies Commercial

PIERRE LONGPRÉ

Conseiller technique
ACQ Résidentiel

Notez que depuis le 27 mars 2021, une période de transition de six mois est en fonction, période pendant laquelle l'édition 2010 du chapitre III – Plomberie, ou la nouvelle édition 2015 peuvent être utilisées.

Ce règlement remplace le chapitre III—Plomberie, du Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2) pour y incorporer par renvoi l'édition 2015 du Code national de la plomberie—Canada 2015 (CNP), à laquelle des modifications ont été **apportées afin de l'adapter aux besoins spécifiques du Québec**.

Il prévoit également la reconduction de plusieurs des modifications du Québec apportées à l'édition précédente.

L'éditeur officiel de ce document, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), a produit un document qui regroupe les exigences du Code de plomberie canadien 2015 incorporant les modifications du Québec.

Il est possible de le télécharger en visitant le site du CNRC.

Les principales modifications, dans la version 2015, sont par exemple :

- Des exigences plus sévères et complètes concernant l'économie d'eau potable;
- L'installation d'appareils à faible débit pour l'alimentation et pour les chasses d'eau.

Tableau 2.2.10.6. — Débit d'eau des raccords d'alimentation
Faisant partie intégrante du paragraphe 2.2.10.6. 2)

Raccords d'alimentation	Débit d'eau maximal, en L/min
Raccords d'alimentation de lavabo	5,7 (privé) 1,9 (public)
Raccords d'alimentation de cuisine (à l'exception de ceux des cuisines d'établissements industriels, commerciaux et institutionnels)	8,3
Pommes de douche	7,6

Tableau 2.6.1.6. — Quantité d'eau utilisée par cycle de chasse
Faisant partie intégrante du paragraphe 2.6.1.6. 3)

Appareils sanitaires	Utilisation max. d'eau par cycle de chasse, en L/c
W.-C. - logements	4,8 (simple) 6,0/4,1 (double)
W.-C. - établissements IC/I et habitations autres que les logements	4,8
Urinoirs	1,9

Tubes et tuyaux en acier inoxydable

L'introduction d'articles encadrant mieux l'utilisation des tubes et tuyaux en acier inoxydable ainsi que les raccords.

- L'utilisation des tubes et tuyaux en acier inoxydable doit être conforme au tableau 2.2.6.15., illustré ci-dessous.

Tableau 2.2.6.15. — Utilisation permise des tuyaux et tubes en acier inoxydable
Faisant partie intégrante du paragraphe 2.2.6.15. 1)

Tuyau ou tube en acier inoxydable	Installations de plomberie						
	Réseau de distribution d'eau		Branchement d'égout	Réseau d'évacuation		Réseau de ventilation	
	Enterré	Non enterré		Enterré	Non enterré	Enterré	Non enterré
Tuyau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tube	✓	✓	X	X	X	X	X

1 Joints soudés en acier inoxydable

- Les joints soudés en acier inoxydable doivent être conformes à la norme ASME31.9, *Building Services Piping*;
- Les raccords de tuyaux soudés bout à bout doivent être au moins aussi épais que la paroi du tuyau utilisé;
- Les supports ou suspentes d'un tuyau ou d'un tube en acier inoxydable doivent être séparés convenablement et isolés électriquement de ce tuyau ou de ce tube s'ils ne sont pas eux-mêmes en acier inoxydable;
- Spécification pour les tuyaux en acier inoxydable, norme ASTM A 312/A;
- Spécification pour les tubes en acier inoxydable, norme ASTM A 269.

2 Tuyauterie et raccord en amiante

- Le retrait de toute tuyauterie et de tous raccords à base d'amiante dans la mise à jour des éditions des normes en référence.

3 Nouvelles normes et mise à jour

- L'introduction d'une norme sur les séparateurs d'huile qui concerne leur fabrication et leur performance afin de restreindre les rejets d'huile dans les égouts (entre autres pour les garages d'entretien mécanique) - norme CAN/CSA-B481.3;
- L'introduction d'une norme pour les systèmes de traitement de l'eau potable - norme CAN/CSA-B483.1;
- L'ajout de 12 nouvelles normes de référence supplémentaires, de façon à satisfaire à l'exigence de vente de produits de plomberie certifiés. Cette obligation permet ainsi de garantir la qualité et la performance des produits qui seront installés;
- Mise à jour de 153 normes référées.

4 Mesures reconduites du règlement actuel :

- L'harmonisation du CNP 2015 avec le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* concernant l'approvisionnement en eau potable des lavabos de certains établissements touristiques;
- La reconnaissance par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de Réseau Environnement pour l'agrément des vérificateurs de dispositifs antirefoulement installés afin de contrer la contamination des réseaux d'eau potable;
- L'interdiction de la vente de produits de plomberie non approuvés;
- Les exigences relatives aux dispositifs de traitement de l'eau potable;
- Les exigences concernant le contrôle et la limitation de la température de l'eau des bains et des douches dans les établissements de soins ainsi que dans les résidences privées pour aînés.

Afin de mettre à jour les connaissances, la RBQ invite les entrepreneurs en plomberie, les concepteurs et tous les autres intervenants du domaine à suivre les séances d'information sur les principales modifications au Code. Restez informés sur la formation préparée conjointement avec la CMMTQ et la RBQ au lien suivant : <https://formation.cmmqtq.org/>

La RBQ rappelle à tous les entrepreneurs dans le domaine de la plomberie, aux professionnels concernés par la conception et la réalisation de travaux d'installation de plomberie de même qu'aux fabricants et aux distributeurs de produits de plomberie qu'ils doivent appliquer les nouvelles exigences en vigueur.

Les modifications introduites ont été adoptées à la suite des consultations avec les représentants des divers groupes concernés. La nouvelle réglementation s'inscrit dans la démarche des mises à jour des codes et normes en vigueur au Québec afin d'harmoniser le cadre réglementaire entre les provinces. //

Sources : CMMTQ, revue *IMB*, portail *Constructo*, site Internet RBQ.



**EXPERTS
EN LOCATION**
depuis 1979

Réservez en ligne
dès maintenant sur
LOUTEC.COM

Experts en location
LOU-TEC



LE LEADERSHIP OU L'ART D'ÊTRE UN BON PATRON

⇒ ANNE-MARIE TREMBLAY

Pour Nicolas Picotte, le succès de son entreprise repose sur ses employés. Les patrons doivent donc agir comme un *coach* au hockey et offrir à leurs troupes tout ce qu'il faut pour performer, estime le président de Structure G.S.R. 85. « Je fais de la sous-traitance. Ça me prend donc la meilleure équipe pour gagner la coupe Stanley. »

Quand les travailleurs de Structure G.S.R. 85 arrivent sur le chantier, ils portent fièrement un chandail jaune fluo. Sur leurs t-shirts, on voit non seulement le logo de la compagnie, mais aussi la mention « Attache-toi ». Un rappel quant à la sécurité pour ces ouvriers qui travaillent toujours en hauteur, mais également une façon de montrer l'importance de l'équipe, estime Nicolas Picotte.

Et, pour le président de l'entreprise, soutenir ses employés est essentiel quand on est un patron. « Je suis sur les chantiers tous les jours. Et si je me trouve au bureau et qu'on a besoin de moi, j'embarque dans mon camion et j'arrive, explique le monteur-assembleur. Bref, je ne laisse pas tomber mes équipes et l'inverse est aussi vrai. Je pense que c'est ça, être un leader. » Un point de vue partagé par Hélène Douville, présidente fondatrice de Groupe conseil DCA. « Un bon leader, c'est quelqu'un qui sait s'entourer et faire briller le talent des gens autour de lui. »

Une question de survie

Si ce n'est pas d'hier que le leadership fait couler beaucoup d'encre, c'est encore plus d'actualité dans le contexte. « Nous allons connaître une croissance importante du produit intérieur brut dans les prochaines années, ce qui va accentuer le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre. Les entreprises n'auront pas d'autre choix que d'adapter leurs pratiques de gestion. Ce sera une question de survie », observe Annie Boilard, présidente du réseau Annie RH.

En effet, les organisations qui offrent un bon climat de travail, qui valorisent leurs troupes, seront les plus aptes à tirer leur épingle du jeu. Ce faisant, les meilleurs leaders auront la cote et réussiront à attirer — et à conserver — la main-d'œuvre, estime-t-elle. Un point de vue partagé par Ghislain Bélisle-Pilon, estimateur en chef et associé chez Revêtement extérieur GB. Fondée en 2010, l'entreprise de Gatineau a fait

place à de nouveaux associés en 2014. Depuis, la compagnie a acquis des parts de marché dans le secteur institutionnel et commercial et est passée de huit à une cinquantaine d'employés.

La bonne réputation de Revêtement extérieur GB facilite le recrutement. En effet, il n'est pas rare que des



Nicolas Picotte
Président de Structure G.S.R. 85



iStock

candidats cognent à la porte de la compagnie pour obtenir un poste, affirme l'associé. « Habituellement, le bouche à oreilles suffit pour combler nos besoins. Je pense que notre façon d'organiser le travail y joue pour beaucoup. Les chefs d'équipe s'assurent que les travailleurs ne manqueront pas de matériel sur les chantiers. Ils encadrent bien les employés aussi. » Et les patrons prennent soin de leurs troupes. « Il y a deux endroits où on ne coupe jamais, c'est dans la sécurité et dans la main-d'œuvre. »

Même son de cloche chez Structure G.S.R. 85. L'entreprise de Mascouche compte sur une équipe très stable, et ce, depuis de nombreuses années. « Notre employé le plus ancien vient de prendre sa retraite et cela faisait 34 ans qu'il travaillait pour nous, calcule Nicolas Picotte. D'autres sont avec nous depuis plus de 20 ans. »

Un bon leader, c'est quoi ?

Bref, être un bon patron est essentiel, surtout actuellement. Mais, qu'est-ce qui fait l'étoffe d'un leader ? Difficile de répondre à cette question dans l'absolu. En effet, il existe différents courants dans ce domaine. « Au fil du temps, bien des théories sur le leadership se sont succédées, évoluant selon les époques, les contextes sociaux, historiques, culturels ou économiques », rappelait d'ailleurs la revue *Gestion*, dans un article publié en novembre dernier. Aujourd'hui, entre les leaders transformationnels, inspirants, authentiques, transparents, collaboratifs ou conscients, on voit bien que le modèle n'est pas unique, explique-t-on aussi.

« Il faut garder en tête que les chaires de gestion à l'université publient des milliers de pages sur le leadership chaque année, illustre Annie Boilard. Le concept se redéfinit donc constamment. D'autant que l'art de diriger évolue avec le temps. Si autrefois, le patron était plus directif et autoritaire, en 2021, il exerce autrement son influence, ajoute-t-elle. Selon moi, le leadership, c'est la capacité d'articuler une vision et de

soutenir une équipe pour arriver à ses objectifs. Et s'il n'y avait qu'un mot-clé à retenir, ce serait soutenir. »

Portrait-robot d'un bon patron

Ainsi, s'il est difficile de dresser le portrait-robot d'un leader, certains traits reviennent régulièrement, comme la capacité à soutenir ses troupes. Ce qui passe par une bonne dose d'écoute et d'ouverture. « Aujourd'hui, les patrons sont presque des psychologues », témoigne Nicolas Picotte. Son équipe, qui compte une quinzaine de personnes, il la connaît. « En un regard, je sais si quelqu'un va moins bien. » Et il se montre flexible si l'un d'entre eux file un mauvais coton.

Les dirigeants doivent être ouverts aux suggestions, pense aussi le président. « Oui, je reste le patron et j'ai la responsabilité s'il arrive un pépin. Mais les gars ont beaucoup d'ancienneté. Quand ils proposent quelque chose, je les écoute ! » Pour montrer du leadership,



Ghislain Bélisle-Pilon
Estimateur en chef et associé
chez Revêtement extérieur GB

Revêtement extérieur GB



Revêtement extérieur GB

consulter est important, estime quant à lui Ghislain Bélisle-Pilon. « Il faut être capable d'amener les gens à croire à tes idées plutôt que de les imposer. C'est d'autant plus stratégique avec les plus jeunes, qui sont motivés, renseignés et ont envie de contribuer. »

Pour mobiliser leurs troupes, les gestionnaires doivent expliquer les raisons derrière leurs choix et les changements qu'ils veulent apporter à l'entreprise. C'est l'approche privilégiée par l'équipe de Revêtement extérieur GB quand elle décide d'implanter une nouvelle technologie sur ses chantiers, par exemple. Les patrons rencontrent les employés un à un pour prendre le pouls et s'assoient avec ceux qui sont plus réticents. « Bref, nous leur demandons de se prononcer et prenons le temps de leur expliquer le pourquoi. Ce qui permet en général de convaincre même les plus récalcitrants », affirme-t-il.

De son côté, Hélène Douville évoque le concept de « coach mobilisateur ». Pour cela, il faut miser non seulement sur son leadership, mais être capable d'être visionnaire, d'avoir du courage en avouant ses erreurs, d'être un exemple et d'offrir de la reconnaissance. « Des fois, c'est aussi simple que de saluer les gens chaque matin en les regardant dans les yeux, illustre-t-elle. Souligner les bons coups, en expliquant pourquoi cela mérite des félicitations, est également important. Dans le fond, il faut comprendre ce qui motive chaque personne pour la mobiliser. Et c'est rarement l'argent », note Annie Boilard.

Miser sur sa crédibilité

« Un bon dirigeant doit aussi être crédible aux yeux de son équipe, affirme Hélène Douville. Cela peut prendre différentes formes. Est-ce que tout le monde m'écoute ? Suis-je charismatique ? Est-ce que j'ai de l'influence ? Est-ce que je m'engage dans l'action ? Pour cela, il faut connaître le métier, avoir une vision claire de l'entreprise et de ses activités et tracer le chemin à suivre. »

Ce qui n'est pas toujours simple, surtout lors d'un transfert d'entreprise. Toutefois, quand Nicolas Picotte a succédé à son père à la tête de Structure G.S.R. 85 il y a quatre ans, le changement de garde s'est bien passé, assure-t-il. Il faut dire que le monteur-assembleur travaillait depuis une vingtaine d'années déjà au sein de l'entreprise familiale. « Quand tu es le fils de l'employeur, tu dois redoubler d'efforts et montrer que tu es capable de pousser la machine. » Ainsi, il avait déjà fait ses preuves quand il est passé du rôle de collègue à celui de patron, ce qui a facilité la transition.

Il a aussi apporté sa marque à la compagnie, en informatisant certaines tâches administratives, en modernisant sa flotte de camions et en achetant du nouveau matériel. « Les gars sont fiers d'arriver avec leurs outils flambants neufs, ajoute-t-il. Et si on peut améliorer quelque chose et que ça ne coûte pas des millions, on le fait. » « Ainsi, le bon leader est capable d'anticiper le futur de la compagnie, de développer une vision pour son organisation et de mobiliser ses troupes », complète Annie Boilard.

Le fait de ne pas compter ses heures y joue aussi pour beaucoup, pense Ghislain Bélisle-Pilon. « Il faut démontrer notre sérieux et nous investir nous-mêmes pour que ça fonctionne. » L'associé raconte avoir passé les trois dernières années à travailler six jours sur sept pour participer à des comités, se renseigner, faire connaître l'entreprise, etc. « Quand les employés voient que tu n'es pas parti la moitié de l'année dans le Sud pendant que les profits s'accumulent, que tu es là tous les jours, que tu mets les efforts, c'est motivant et rassurant. » En plus d'inspirer confiance, cela démontre que toute l'équipe rame dans le même sens.

Créer sa propre recette

Mais, peu importe les qualités à acquérir, tout le monde s'entend sur une chose : il n'y a pas de recette toute faite pour devenir un bon leader. « C'est plutôt une question de connaissance de soi, pour bien comprendre son style, ses limites et ce qui nous motive, estime la directrice de l'École d'Entrepreneurship de Beauce, Isabelle Le Ber. Actuellement, il y a beaucoup de pression sur les épaules des leaders. Je pense qu'il n'y a pas une journée où on ne voit apparaître une liste des compétences qu'il devrait maîtriser. »

« Bien sûr, un bon leader devrait être disponible pour son équipe et lui fournir l'aide dont elle a besoin pour réussir, explique la directrice. Mais c'est loin d'être juste cela ! » C'est pourquoi son école présente entre 10 ou 20 leaders pendant les différents parcours



École d'Entrepreneurship de Beauce



Isabelle Le Ber
Directrice de l'École
d'Entrepreneurship de Beauce

École d'Entrepreneurship de Beauce

offerts aux entrepreneurs. Ainsi, les participants peuvent s'inspirer de ce qu'ils entendent et développer leur propre style.

D'autant que les paramètres changent sans arrêt. Et la façon d'y réagir aussi. «Le leadership, c'est un peu comme une danse, compare Isabelle Le Ber. Il faut constamment que tu t'ajustes aux gens devant toi, aux réalités auxquelles tu fais face. Il faut donc accepter de faire des essais et des erreurs, de s'écrocher les genoux, d'apprendre, de recommencer et de se remettre en question. Mais surtout, il faut se faire confiance.»

Bref, il faut développer sa propre façon d'accompagner ses équipes, en étant conscient que son style ne conviendra pas à tous. Mais surtout, il faut se rappeler qu'un leader n'est rien sans ses employés. «C'est un peu comme au hockey. Oui, il y a un *coach*. Mais sans les joueurs, ce serait impossible de remporter la victoire», conclut la directrice. //


GroupeAltus

LA SUITE D'OUTILS D'EXPERTS EN DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

☎ 514.523.7380



**OUTIL
LOCATIF**

NOUVEAU



**OUTIL
CONDO**



**OUTIL
TERRAIN**

« La plateforme indispensable pour les promoteurs et les acheteurs de terrain du grand Montréal »

- Un portrait interactif de plus de 150 projets locatifs neufs;
- Les tendances du marché en termes de loyers, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

outtillocatifmtl@groupealtus.com

- Un portrait interactif de plus de 250 projets de condo neufs;
- Les tendances du marché en termes de prix, d'absorption et de typologie;
- Une analyse de la performance des projets.

outtilcondomtl@groupealtus.com

- Une vision cartographiée des ventes par secteur géographique et par usage;
- Un portrait des acheteurs les plus influents;
- Des analyses de transactions variées présentant des indices au pied carré, à l'unité et à la superficie constructible.

outiltterrainmtl@groupealtus.com

CHARPENTIERE-MENUISIÈRE: UN MÉTIER POUR LES TOUCHE-À-TOU!



AUDREY CABANA-DEMERS

Charpentière-menuisière
Construction Gérardak

➡ Anne-Marie Tremblay

Du plus loin qu'elle se souvienne, Audrey Cabana-Demers a toujours aimé travailler le bois. « Quand j'étais jeune, je construisais toutes sortes de choses, comme des cabanes dans les arbres. » Aujourd'hui, la charpentière-menuisière participe à différents chantiers d'envergure pilotés par Construction Gérardak, un entrepreneur général situé en Estrie.

Âgée de 34 ans, Audrey Cabana-Demers gravite dans le domaine de la construction depuis une dizaine d'années, d'abord en ébénisterie, en rénovation puis dans une entreprise d'excavation. Mais ce qui l'a toujours fascinée, c'est le fait de monter de toutes pièces un bâtiment. « J'aimais travailler le bois, mais moins le fait d'être dans une usine, explique-t-elle. Je voulais vivre l'expérience de chantier et être dehors. »

Audrey profite donc de l'ouverture des bassins dans sa région pour apprendre le métier de charpentière-menuisière par compagnonnage. Travaillant d'abord au niveau résidentiel, la jeune femme est vite attirée par les immeubles de plus grande

envergure. « Quand je revenais le soir, je croisais les chantiers de Gérardak. C'était de gros projets, sur plusieurs étages. Chaque fois, je me disais que ça devait être *trippant* de travailler là-dedans, qu'il devait y en avoir des choses à faire! »

Audrey envoie donc son CV et décroche l'emploi dans cette entreprise spécialisée dans les chantiers institutionnels, commerciaux et industriels. Côté défi, elle est servie depuis son entrée en poste il y a un peu plus d'un an. Cet hiver, la charpentière-menuisière s'est levée à 4 h 20 tous les matins pour participer à la construction de la première école de trois étages en structures de bois au Canada, à Longueuil. Un projet stimulant!

Au moment de l'entrevue, Audrey était à pied d'œuvre sur le chantier du vélodrome de Bromont. « C'est hors du commun, parce que la forme de cet immeuble n'est pas standard. Par exemple, quand on coule du béton, il faut préparer du coffrage en courbes. C'est intéressant et ça met un peu de piquant! » Un emploi taillé sur mesure pour cette touche-à-tout. « Quand je me sens trop confortable, j'aime pousser la note et relever de nouveaux défis. »

Une place à prendre

Si elle n'a jamais eu de problèmes à s'intégrer sur un chantier, Audrey remarque que l'attitude des ouvriers envers les femmes a beaucoup évolué depuis une dizaine d'années. « Oui, des fois, les gars sont un peu sceptiques quand ils voient une fille arriver. Mais si tu montres que tu es capable d'être autonome, que tu sais de quoi tu parles, ils réalisent que c'est la même affaire, peu importe que tu sois un homme ou une femme! »

Elle conseille d'ailleurs à celles qui s'intéressent à ce secteur de s'abonner à la page Facebook « Femmes de la construction », qui compte près de 5000 membres présentant différents

profils. « Quand les filles se posent des questions sur ce domaine, je les invite à se joindre à ce groupe. On est plusieurs qui peuvent répondre, donner des conseils ou des avis. »

Et surtout, il ne faut pas hésiter à se lancer, ajoute Audrey. « Si ça t'appelle, il faut que tu l'essaies pour savoir si ça te convient. En plus, il y a tellement de possibilités. Par exemple, si tu n'aimes pas travailler sur de gros chantiers comme charpentière-menuisière, tu peux te diriger vers la finition intérieure ou extérieure. » Bref, les femmes ont tout ce qu'il faut pour prendre leur place sur les chantiers, pense-t-elle. Il suffit d'oser! //



PROMOTEURS ET ENTREPRENEURS RÉSIDENTIELS

**Accédez à 100 %
de vos acomptes dès
la mise en marché
de votre projet.**

ACQ
RÉSIDENTIEL



Projet TAK Village Condo

Nouveauté!

Garantie de protection des acomptes

Notre solution vous permet de percevoir des acomptes et de les utiliser tout en vous conformant aux dispositions de la loi 16.

Informez-vous avant de bâtir!

- ✓ Garantie sur mesure sans limite de protection par unité
- ✓ Ne nécessite aucun dépôt en fidéicommiss
- ✓ Aucune garantie supplémentaire demandée
- ✓ Sans utilisation anticipée de votre financement
- ✓ Complémentaire à la garantie de construction
- ✓ Tarif imbattable!

1 800 956-7526
residentiel@acq.org
acqresidentiel.ca

Garantir la qualité!

Des camions Poids Moyen qui produisent de gros résultats

Les Ford F-650 et F-750 2022 sont conçus pour produire de gros résultats. Choisissez entre un moteur V8 à essence de 7,3 L exclusif à la catégorie* ou passez au moteur V8 turbodiesel Power Stroke de 6,7 L avec couple[^] allant jusqu'à 750 lb-pi en option. Grâce aux nombreuses configurations, châssis et modèles parmi lesquels choisir, votre équipe aura tout ce dont elle a besoin pour accomplir le travail. Informez-vous auprès d'un directeur de comptes national pour vous aider à trouver la solution adaptée à votre entreprise.



PARCS FORD



fr.fleet.Ford.ca

F-650 / F-750 2022

Les véhicules illustrés peuvent être dotés de caractéristiques offertes en option.

* Catégorie : châssis-cabines classiques des catégories 6 et 7.

[^] Lorsque le véhicule est doté de l'équipement approprié.

© 2021 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.